

aktuell

- **Quo vadis sidérurgie luxembourgeoise?**
- **Brüsseler Angriff auf unsere Löhne, Pensionen und sozialen Errungenschaften**



OGBL



Le service

INFORMATION, CONSEIL et ASSISTANCE

No de téléphone unique: **(00352) 2 6543 777** (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville
Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

Mercredi: 14h00 - 17h00

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-29

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations **sur rendez-vous vendredi matin**

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise
Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations **sur rendez-vous mercredi matin**

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00

Permanences spéciales droit social français vendredi: 14h00 - 17h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, rue des Ecoles
Consultations **sur rendez-vous jeudi après-midi**

Differdange

L-4640 Differdange 17, rue Michel Rodange
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30

Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch
Fax: 50 44 81

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)
Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean
Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations **sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi**

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück
Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél. : 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

Tél.: 26 84 56 45

Permanence téléphonique le mercredi:
de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat: Dudelange et à Grevenmacher



Service de consultation STRESS au travail

Tél.: (+352) 444 091 222



info@ogbl.lu www.ogbl.lu

Aktuell

Sommaire

Editorial 4

- Für die Demokratie und die gewerkschaftlichen Rechte und Freiheiten

Dossiers nationaux 6

- OGBL-Nationalvorstand
- Entretien avec John Castegnaro et Raymond Kapuscinsky sur la sidérurgie
- Les étudiant(e)s réclament leur droit à une aide!
- Entretien avec Carlo Welfring directeur de l'Ecole de la 2^e chance
- Deutsch-französischer Wettbewerbspakt
- Admission en policlinique
- Gespräch mit den Zentralsekretären Romain Daubenfeld und Hubert Hollerich

Du nouveau dans les entreprises 20

Bâtiment, Services publics, Santé, Education, Médias, Nettoyage e.a. ...

Formation Syndicale de l'OGBL 28**Frontaliers /Grenzgänger** 30**Dossiers internationaux** 34

- Internationaler Gewerkschaftsbund pocht bei Deutsche Telekom/T-Mobile auf Arbeitnehmerrechte

Chambre des salariés 35**Assemblées générales de l'OGBL** 38**Divers** 41

- Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté
- La Commune de Paris à l'Abbaye

EUROPA A SOZIALPOLITIK ... ODER EUROPA OUNI SOZIALPOLITIK?



DEN DÄITSCH FRANSEISCHE KONKURRENZPAKT RESPEKTEIERT EIS LOUN-A SOZIALPOLITIK NET.



D'EU HUET WËLLES EIS LOUNMECHANISMEN ZE STRËPPEN, FIR AM "EUROPÄESCHE GLÄICHGEWICHT" ZE LEIEN.



DÄITSCHLAND GRUEWT E STEIEROFKOMMEN VU 1958 AUS, FIR SENG GRENZGÄNGER ZE PLËMMEN!

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin
Photo couverture: Pierre Matgé / Tageblatt
Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Generalsekretär

Für die Demokratie und die gewerkschaftlichen Rechte und Freiheiten!

Die Wirtschafts- und Finanzkrise hat nicht zu einem politischen Umdenken in Europa geführt.

Die während der letzten 10 Jahre von der Europäischen Kommission und den Regierungen Europas propagierte „Lissaboner Strategie“ erreichte keines ihrer Ziele. Die Massenarbeitslosigkeit ist auf neue Rekordhöhen gestiegen, die Armut in Europa nimmt zu und das Vorhaben, Europa zum stärksten Wirtschaftsraum der Welt zu machen, ringt nur noch ein müdes Lächeln ab.

Der sogenannte „Pakt für Stabilität und Wachstum“, der „exzessive“ Defizite bei den öffentlichen Finanzen und zu hohe staatliche Schuldenlasten in der Eurzone verhindern sollte, gibt ebenfalls ein klägliches Bild ab, nachdem in ganz Europa öffentliche Gelder und staatliche Neuverschuldungen die krisenverantwortlichen Pleitegeier der kapitalistischen Bank- und Finanzwirtschaft gerettet haben. Milliarden Euro an öffentlichen Geldern mussten mobilisiert werden, um die katastrophalen sozialen Folgen der Finanz- und Wirtschaftskrise abzufedern.

Angriff gegen die elementaren Gewerkschaftsrechte in Europa

Aus der Krise lernen hätte bedeuten müssen, das soziale Europa zu stärken und die Verteilungsfrage zwischen Kapital und Arbeit offensiv anzugehen. Anstelle des Lohn- und Sozialdumpings in Europa, müssen die Nachfrage und der europäische Binnenmarkt über eine fortschrittliche Lohn-, Einkommens- und Sozialpolitik angekurbelt werden. Doch statt den Neoliberalismus zu „entspecken“, wie es der luxemburgische Staatsminister Jean-Claude Juncker einmal bei Krisenausbruch kurz anmahnte, schlägt die EU-Kommission jetzt genau das Gegenteil vor.

Der Pakt für Stabilität und Wachstum soll um eine „makroökonomische“ Dimension erweitert werden. Die nationalen Haushalts- und Wirtschaftspolitiken der Mitgliedsstaaten sollen „gesetzlich“ noch stärker als je zuvor den Regeln der „freien“ Marktwirtschaft, dem Diktat der kapitalistischen Profitwirtschaft, untergeordnet werden. Dabei steht nicht nur die demokratische Souveränität der nationalen Parlamente auf dem Spiel. Weil die Europäische Kommission ebenfalls die

gewerkschaftlichen Lohnverhandlungen in ein Korsett europäisch festgelegter Lohnleitlinien stecken will, sind gleichzeitig die elementaren Gewerkschaftsrechte in Europa angegriffen.

Der Europäische Gewerkschaftsbund und der OGBL lehnen diesen Angriff auf die gewerkschaftliche Tarifautonomie und die kollektive Verhandlungen strikt ab. Und was tun die europäischen Regierungen?

Einen Vorgeschmack hierfür lieferten kürzlich die Bundeskanzlerin Merkel und der französische Präsident Sarkozy, als sie u.a. die Abschaffung der Lohnindexierungssysteme forderten. Der Staatsminister Jean-Claude Juncker reagierte prompt und gut, indem er diesem Vorschlag eine Absage erteilte. Der OGBL hat dies begrüßt. Doch das reicht nicht aus. Der OGBL fordert gleichzeitig die luxemburgische Regierung und alle Parteien auf, sich ebenso deutlich gegen die Brüsseler Pläne europäischer Lohn- und Rentenleitlinien und der Einschränkung der gewerkschaftlichen Tarifautonomie auszusprechen. Die gewerkschaftlichen Rechte sind elementare demokratische Rechte und Freiheiten. Ohne sie kann es keinen sozialen Dialog in der Gesellschaft geben.

Und das gilt ebenfalls für den Sozialdialog in Luxemburg. 2011 muss das Jahr der gesetzlichen Reform der Mitbestimmung in den Betrieben werden. Die bestehende Gesetzgebung ist hoffnungslos veraltet. Und das nicht seit gestern. Wie sollen die gewählten Vertreter des Salariums – in den Personaldelegationen, in den gemischten Betriebsräten und in den Verwaltungsräten – ihre Aufgaben noch ernsthaft erfüllen können, wenn sie unter den Bedingungen einer Gesetzgebung des letzten Jahrhunderts funktionieren müssen? Die moderne Betriebswelt braucht eine moderne Mitbestimmung. Wird diese dem Salarium verweigert, weil überkommene Gesetze nicht durch neue ersetzt werden, wird ihm sein Recht auf eine gute Interessensvertretung in den Betrieben beschnitten. Die Regierung ist in der Pflicht, den sozialen Dialog in den Betrieben nicht verkümmern zu lassen. Es muss WIEDER MEHR DEMOKRATIE in den Betrieben hergestellt werden! Der OGBL fordert die Regierung eindringlichst auf, ohne weiteren Zeitaufschub zu handeln. Und: mit einer Reförmchen ist nicht gedient!

André Roeltgen
Secrétaire général

Pour la démocratie et les droits et libertés syndicales!

La crise économique et financière n'a pas conduit à un changement de la mentalité politique en Europe.

La «Stratégie de Lisbonne» propagée au cours des dix années passées par la Commission européenne et les gouvernements européens n'a réalisé aucun de ses objectifs. Le chômage de masse a atteint des chiffres record, la pauvreté en Europe augmente et le projet de faire de l'Europe le plus important espace économique du monde, suscite tout au plus encore un faible sourire.

Le dit «Pacte de stabilité et de croissance», mis en œuvre afin d'éviter dans la zone Euro des déficits publics «excessifs» et un endettement trop lourd, frôle le ridicule après que dans toute l'Europe, les banqueroutiers de l'économie bancaire et financière, responsables pour la crise, aient été sauvés par l'argent public voire par de nouveaux endettements étatiques. Des fonds publics s'élevant à des milliards d'euros ont dû être mobilisés pour atténuer les effets sociaux catastrophiques de la crise économique et financière.

Tirer des leçons de la crise aurait dû être synonyme de renforcement de l'Europe sociale et synonyme de vouloir s'attaquer de manière offensive au défi de la répartition équitable des richesses créées entre le capital et le travail. Au lieu de recourir au dumping salarial et social, il importerait de stimuler la demande et le marché intérieur européen par une politique progressiste en matière des salaires, des revenus et des prestations sociales. Mais au lieu de «dégraissier» le néolibéralisme, comme le sommit brièvement au début de la crise le ministre d'Etat luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, la Commission européenne propose aujourd'hui juste le contraire.

On veut ajouter une dimension «macroéconomique» au «Pacte de stabilité et de croissance». Il s'agit de soumettre encore davantage les politiques budgétaires et économiques des Etats membres aux règles de l'économie libérale, au diktat capitaliste du profit. Il n'y va pas seulement de la souveraineté démocratique des parlements nationaux. Comme la Commission européenne veut en plus presser les négociations collectives syndicales dans un corset rigide de lignes de conduite concernant la politique salariale, elle attaque en même temps les droits syndicaux élémentaires en Europe.

La Confédération européenne des syndicats et l'OGBL

rejetent avec véhémence cette attaque contre l'autonomie tarifaire et les négociations collectives. Et que font les gouvernements européens?

La chancelière allemande Merkel et le président français Sarkozy en ont donné récemment un avant-goût quand ils revendiquaient entre autres l'abolition des systèmes d'indexation des salaires. Le ministre d'Etat, Jean-Claude Juncker, a réagi promptement et dans le bon sens en refusant cette proposition. L'OGBL a salué cette opposition. Mais cela ne suffit pas. L'OGBL lance en même temps un appel au gouvernement luxembourgeois et à tous les partis politiques de se prononcer tout aussi clairement contre les projets bruxellois de lignes de conduite en matière salariale et de pension et contre la restriction de l'autonomie tarifaire syndicale. Les droits syndicaux sont des droits et libertés élémentaires. Sans eux, il n'y a pas de dialogue social dans notre société.

Et ceci vaut également pour le dialogue social au Luxembourg. 2011 doit devenir l'année de réforme de la législation sur la cogestion dans les entreprises. La législation en vigueur est désespérément obsolète. Et cela ne date pas d'hier. Comment les représentants élus des salariés – dans les délégations du personnel, dans les comités mixtes d'entreprise et dans les conseils d'administration – peuvent-ils faire un travail sérieux, s'ils doivent suivre les dispositions d'une législation du siècle passé? Le monde moderne des entreprises a besoin d'une cogestion moderne. Si celle-ci est refusée aux salariés, si les lois obsolètes ne sont pas remplacées par de nouvelles lois, cela revient à amputer les salariés de leur droit à une bonne représentation de leurs intérêts dans les entreprises. Il est du devoir du gouvernement de ne pas laisser dépérir le dialogue social dans les entreprises. Il faut rétablir la démocratie dans les entreprises, la renforcer même! L'OGBL demande avec insistance au gouvernement d'agir immédiatement. Une réformette ne fera pas l'affaire!

*Droits syndicaux
élémentaires sous
attaque en Europe*

OGBL-Nationalvorstand

Krisensteuer muss kompensiert werden

Anlässlich seiner ersten Sitzung im neuen Jahr befasste sich der Nationalvorstand des OGBL unter anderem mit der wirtschaftlichen und sozialen Lage des Landes, mit den Institutionen der sozialen Sicherheit, mit der Gesetzesvorlage betreffend die Einführung von Zeitsparkonten, mit der Reform des Arbeitsamtes sowie mit der anvisierten Reform des Pensionswesens.

Zwei Punkte seien hier herausgegriffen: Zeitsparkonten und Krisensteuer. Die Gesetzesvorlage betreffend die Zeitsparkonten wie sie zurzeit vorliegt, wird vom Nationalvorstand verworfen. Hier muss dringend nachgebessert und sich auf das Gutachten des Wirtschafts- und Sozialrat von 2004 basiert werden. Der OGBL fordert u.a. dass der Gesetzgeber lediglich ein Rahmengesetz macht, das vorsieht, dass in allen Fällen die Einfüh-

rung von Zeitkonten auf Betriebs- oder Sektorebene ausschließlich von den Sozialpartnern verhandelt werden muss. Grundsätzlich gilt für den OGBL: eine gesparte Stunde bleibt eine Stunde egal wann sie vom Arbeitnehmer zurückgefordert wird.

Was die Krisensteuer anbelangt, ist der OGBL der Meinung, dass angesichts der besseren Lage der Staatsfinanzen und der positiven wirtschaftlichen Entwicklung, die Krisensteuer definitiv überflüssig geworden ist. Da die Arbeitnehmer bereits mehrfach für eine Krise bezahlt haben, die sie nicht verschuldet haben, fordert der OGBL als Kompensierung für die Krisensteuer kurzfristig den Arbeitnehmerfreibetrag von 25 € monatlich auf 50 € zu erhöhen.

Comité national de l'OGBL

L'impôt de crise doit être compensé

A l'occasion de sa première réunion en 2011, le Comité national de l'OGBL a discuté entre autres de la situation économique et sociale du pays, des institutions de la Sécurité sociale, du projet de loi portant sur l'introduction de comptes épargne-temps, de la réforme de l'ADEM ainsi que de la réforme prévue des pensions.

Deux points sont à mettre en évidence: comptes épargne-temps et impôt de crise. La version actuelle du projet de loi sur les comptes épargne-temps est rejetée par le Comité national. Une révision immédiate s'impose et dans la version retravaillée, il faudra se baser sur l'avis du Conseil économique et social de 2004. L'OGBL revendique entre autres que le législateur ne fasse qu'une loi-cadre qui prévoit que dans tous les cas l'introduction de comptes épargne-temps tant au niveau sectoriel qu'au niveau des entreprises doit être exclusivement négociée par les partenaires sociaux. Pour l'OGBL le principe qui compte est le suivant: une heure épargnée doit rester une heure, peu importe à quel moment le salarié veut la récupérer.

En ce qui concerne l'impôt de crise, l'OGBL est d'avis qu'il est devenu superflu compte tenu de la situation améliorée des finances de l'Etat et de l'évolution positive sur le plan économique. Comme les salariés ont déjà payé à plusieurs reprises pour une crise dont ils ne sont pas responsables, l'OGBL revendique à court terme l'augmentation du crédit d'impôt pour salariés de 25€ par mois à 50€.



Entretien avec John Castegnaro, président de l'ASBL Sidérurgie et président d'honneur de l'OGBL et Raymond Kapuscinsky, secrétaire central du Syndicat Sidérurgie et Mines de l'OGBL

Quo vadis sidérurgie luxembourgeoise?

Aktuell: *Chers collègues, il ne se passe pas une semaine que le sidérurgiste ArcelorMittal ne fait parler de lui. Que vous inspirent les discussions autour de Rodange et de Schifflange?*

JC: Le 18 décembre 2008, l'accord tripartite appelé «Lux 2011» fut signé et cet accord court jusqu'à la fin de 2011. Nous sommes en février 2011 et nous sommes un peu surpris de lire dans la presse qu'un membre de la direction générale d'ArcelorMittal, en l'occurrence Michel Wurth, est d'avis que pour les sites Rodange et Schifflange l'accord ne peut pas être poursuivi. Si tel était effectivement l'avis de la direction générale, il faut se demander ce qu'un tel accord vaut encore aujourd'hui. Dans la longue tradition du dialogue social dans le domaine de la sidérurgie luxembourgeoise cela constituerait une première qu'un accord soit modifié ou rendu caduc avant son terme. Ce serait vraiment grave!

J'ajouterais que l'accord fut signé en pleine crise fin 2008, qu'il nous a protégés pendant les années de crise 2009 et 2010 et qu'aujourd'hui, à la sortie de la crise, il faudrait passer outre pour organiser le démantèlement social à Rodange et à Schifflange. Ceci est totalement inacceptable!

Aktuell: *Mais ArcelorMittal prétend qu'à cause de la crise les sites de Rodange et de Schifflange ne seraient plus rentables. Il y aurait une surcapacité en personnel de l'ordre de 250 personnes.*

RK: Il est vrai que les deux sites produisent de l'acier pour la construction, que les produits sont destinés à un marché européen et régional et qu'en dehors du



Grand-Duché la construction ne s'est pas encore tout à fait remise de la crise. Mais l'accord Lux 2011 prévoit des cas de figures pour une haute conjoncture, pour une conjoncture moyenne et pour une faible conjoncture. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui de remettre cet accord à plat. A ce jour nous attendons toujours des chiffres fiables de la part d'ArcelorMittal. Michel Wurth prétend que les sites de Rodange et de Schifflange auraient 250 salariés de trop et il se base sur le simple constat qu'il y aurait un écart de 1 100 tonnes d'acier produit par an et par salarié par rapport à la moyenne de sites semblables. Nous devons savoir ce que l'on compare. Si Rodange et Schifflange pouvaient tourner à leur pleine capacité, il n'y aurait pas d'écart. Donc, est-ce que la direction compare des sites qui tournent à plein avec des sites qui tournent au ralenti?





Raymond Kapuscinsky

en surcapacité de personnel. Donc, il est inconcevable qu'ArcelorMittal puisse aujourd'hui recourir à des sous-traitants à Rodange et à Schifflange. A moins que ...

Aktuell: *Mais est-ce qu'il n'y a pas comme un système dans les usines de Monsieur Mittal de sous-traiter tout ce qui peut l'être?*

RK: Nous constatons que graduellement un certain nombre de travaux administratifs comme la comptabilité et l'informatique sont sous-traités à des entreprises spécialisées dans ces domaines.

JC: L'on peut dire – et j'ai pu observer cette mentalité à l'œuvre au plus près – que pour Monsieur Mittal, il faut réaliser un maximum de productivité et de profits avec un minimum de personnel propre. Recourir aux intérimaires et à la sous-traitance lui donne un plus en flexibilité. Et c'est finalement de cela qu'il s'agit. La main-d'œuvre doit être flexible à gogo, corvéable et rentable au maximum, et, si possible, ne jamais tomber malade!

Aktuell: *On entend des rumeurs qu'ArcelorMittal profite depuis des années du régime particulier de chômage partiel pour la sidérurgie appelé «CDR» pour ensuite remplacer les salariés par des intérimaires. Par ce biais l'Etat subventionnerait les salaires et aiderait le groupe à faire des profits plus importants. Est-ce le cas?*

JC: La sous-traitance n'est pas un nouveau phénomène dans la sidérurgie. Cela existe depuis les années 1970. Sous la pression syndicale nous avons obtenu dans le secteur de la sidérurgie longtemps avant que cela n'ait été réglé par voie législative que les salariés des entreprises sous-traitantes soient rémunérés au même niveau que le personnel propre de l'ARBED à l'époque. L'accord Lux 2011 prévoit la possibilité de recourir temporairement à la sous-traitance en périodes de pics de production. Mais nous ne sommes pas dans une telle situation. Au contraire, d'après la direction nous serions

Aktuell: *Le recours aux travailleurs intérimaires et à la sous-traitance fausse-t-il les calculs de production par salarié?*

RK: Il me semble évident que les factures des entreprises d'intérim et de sous-traitance ne sont pas nécessairement comptabilisées comme des frais de personnel. Donc, si l'on divise le tonnage total produit par une usine par le nombre total des salariés figurant dans le registre du personnel, plus une usine emploie des intérimaires, plus élevée sera la production par salarié. Une approche pareille vise le profit à court terme, mais n'est pas compatible avec un véritable projet industriel. C'est pourquoi l'OGBL s'est toujours opposé à une telle mentalité. Ce n'est pas avec des intérimaires et des sous-traitants que nous pourrions assurer l'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise! Les métiers de la sidérurgie deviennent de plus en plus spécialisés. Ce qu'il nous faut c'est une bonne main-d'œuvre bien formée, hautement qualifiée. Au lieu de s'amuser avec des petits jeux de rentabilité à très court terme pour améliorer la performance, à encore plus court terme, des titres ArcelorMittal en bourse, il vaudrait mieux investir dans les installations comme dans la formation des salariés.

John Castegnaro

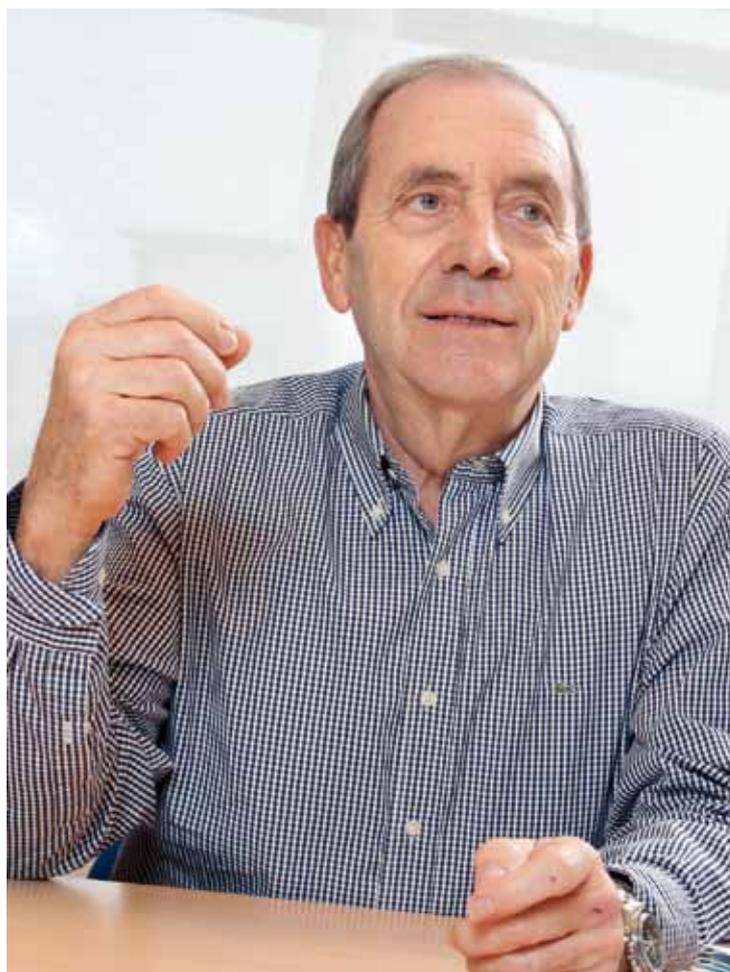
Aktuell: L'accord Lux 2011 prévoit que tous les sites luxembourgeois seront maintenus. Michel Wurth a réitéré récemment cette volonté de la part d'ArcelorMittal. N'est-ce pas là un signe positif?

JC: Oui, j'ai lu cela dans les journaux. C'est effectivement une très bonne base de discussion. C'est d'ailleurs l'accord Lux 2011 qui prévoit le maintien de tous les sites luxembourgeois. Il ne faut pas oublier que le Lux 2011 fut signé par trois partenaires: ArcelorMittal, les syndicats représentatifs et l'Etat. Il ne faut pas oublier non plus que l'Etat luxembourgeois est toujours un important actionnaire du groupe et que le ministre de l'Economie fait partie du conseil d'administration. Il est donc urgent que le 3^e partenaire, l'Etat, s'immisce dans cette affaire et défende ensemble avec les syndicats et sans aucune ambiguïté les termes de cet accord.

Aktuell: Quelles sont donc à ce stade les principales revendications des syndicats?

JC: Que l'accord Lux 2011 soit respecté et ne soit pas modifié avant son terme! Sinon ce type d'accord n'a plus aucune valeur et le modèle luxembourgeois basé sur le dialogue tripartite serait rendu obsolète justement dans le secteur qui l'a engendré. A l'occasion de la fusion des groupes Arcelor et Mittal Steel qui a donné naissance à ArcelorMittal, Monsieur Mittal avait fait savoir qu'il allait accepter et respecter le modèle luxembourgeois du dialogue. Il faut espérer que cette promesse soit tenue et que le 3^e partenaire, l'Etat, fasse le nécessaire afin qu'elle ne soit jamais oubliée!

RK: Nous revendiquons par ailleurs que la convention collective de travail ArcelorMittal soit également respectée à la lettre, que notamment les primes de sécurité soient versées, que les jours de congé et de repos soient accordés dans des délais convenables, que les pauses café ne soient pas supprimées lorsqu'une équipe est incomplète et enfin que les carrières prévues par la convention collective soient dans tous les cas respectées.



Aktuell: Une dernière question au collègue John Castegnaro. Que penses-tu de l'avenir de la sidérurgie au Luxembourg? Es-tu optimiste?

JC: Je suis fondamentalement optimiste. Sous condition que suffisamment de moyens soient investis (1) dans la recherche – nous devons toujours viser les meilleurs produits, à haute valeur ajoutée – et (2) dans la formation – nous devons disposer de salariés sidérurgiques d'un haut niveau de qualification. Enfin pour assurer la pérennité de la sidérurgie luxembourgeoise il est indispensable de soigner le dialogue social et de veiller à ce que ce dialogue soit basé sur la transparence. C'est la transparence, notamment au niveau des chiffres et de la stratégie de l'entreprise, qui peut créer la confiance de part et d'autre.

Aktuell: John Castegnaro et Raymond Kapuscinsky nous vous remercions pour cet entretien.

Les étudiant(e)s réclament leur droit à une aide!

Serge Urbany

Responsable du Département juridique

La loi du 26.7.2010 sur les aides aux étudiants a provoqué beaucoup de remous depuis son adoption. C'est l'OGBL qui est et qui reste à la pointe de la contestation. C'est lui qui a été le premier à déposer une plainte extrêmement fouillée devant la Commission européenne dès le 2 août 2010. C'est aussi l'OGBL qui a pris l'initiative de recours individuels en mettant à disposition de ses membres non-résidents des formulaires de demandes d'aide pour étudiants, reprenant les bases juridiques avancées par nous. Sur base des refus entretemps enregistrés, un avocat a été chargé d'introduire des recours administratifs contre ces décisions.

Il est opportun de rappeler les principales critiques de l'OGBL à l'égard de la nouvelle loi:

- En remplaçant les allocations familiales pour étudiants de plus de 18 ans par une aide pour étudiants, réservée aux étudiants résidents, cette véritable loi antifrontalière a violé plusieurs dispositions du droit européen.
- Cette nouvelle aide (comprenant directement le boni pour enfants et de façon dissimulée l'ancienne allocation familiale) est d'abord une prestation accordée à tous les étudiants sans distinction de revenu et destinée à compenser les charges de famille résultant des études. Elle est donc une **prestation familiale** qui est **directement liée au travail** et due à toute personne qui exerce une activité salariale au Luxembourg, indépendamment de sa résidence. En exclure les non-résidents est donc certainement contraire au règlement 883 sur la sécurité sociale.
- Les travailleurs migrants doivent bénéficier de plus des **mêmes avantages sociaux** et fiscaux dans le pays où ils travaillent que les travailleurs nationaux. Or il est évident qu'une condition de résidence pénalise davantage les travailleurs migrants que les travailleurs nationaux. Exclure les enfants de frontaliers de l'aide pour étudiants constitue donc **aussi** une discrimination indirecte, contraire au règlement 1612 sur la libre circulation des travailleurs, sauf si son objectif est légitime, ce qui n'est pas le cas.

Ces arguments n'ont jamais été invalidés par le gouvernement qui tente d'éluder la question par des arguments dilatoires tels que: d'autres pays font de même.

La Commission européenne a déjà reconnu dans des prises de position la pertinence de certains de nos arguments. Signalons encore que la Commission a demandé des explications au gouvernement luxembourgeois. Elle décidera seule si et sur quelle base juridique elle poursuit le gouvernement devant la Cour européenne de justice en manquement de ses obligations européennes par l'adoption de la loi du 26.7.2010.

Il est important pour l'OGBL de faire reconnaître surtout la nature de **prestation familiale** de la nouvelle aide pour étudiants. C'est pourquoi l'OGBL attache beaucoup d'importance à ses recours individuels devant le tribunal administratif luxembourgeois qui pourra lui-même décider de toute la base juridique avancée par nous ou saisir la Cour européenne d'une demande en interprétation avant de décider.

Les apprenti(e)s également discriminé(e)s!

Un effet moins connu de la loi sur les aides pour étudiants consiste dans l'exclusion des allocations familiales qu'elle organise à l'égard des jeunes de plus de 18 ans effectuant leur apprentissage à l'étranger.

Ainsi les jeunes en apprentissage *au Luxembourg* continuent de bénéficier de la continuation des allocations familiales sans autre condition.

Par contre, dès que l'apprentissage se déroule à *l'étranger*, comme c'est le cas surtout des enfants frontaliers, les allocations familiales (leur attribuées sans aucun problème avant la nouvelle loi discriminatoire!) sont désormais systématiquement refusées.

D'après les termes de la loi le refus devrait intervenir dès que les apprentis relèvent personnellement de la sécurité sociale des pays voisins. Cette loi est donc ouvertement discriminatoire puisque les apprenti(e)s au Luxembourg sont également inscrits à titre personnel à la sécurité sociale! Mais en plus la Caisse des prestations familiales exclut les apprenti(e)s belges qui sont pourtant affilié(e)s à la sécurité sociale de leurs parents! La loi Biltgen-Jacobs est tellement mal faite qu'elle est non seulement contraire au droit européen, mais qu'elle crée même des discriminations entre frontaliers qu'on essaye de résoudre contre le texte même de la loi, vers le bas.

L'OGBL a également déposé des recours en cette matière.

S'il est imposé pendant les vacances scolaires:

Le «congé sans solde» doit être payé!

Serge Urbany

Responsable du Département juridique

Un récent arrêt de la Cour Supérieure de Justice (*) vient de mettre un terme à la pratique des congés «sans solde» imposés par les employeurs, p.ex. pendant les vacances scolaires. Une dame avait été engagée par une société de services pour travailler à plein temps comme cuisinière et femme de charge dans un Lycée technique. Une clause de son contrat de travail disait: «L'ouvrière accepte les congés sans solde pendant la fermeture de l'école.»

Suite à un recours introduit par un membre de l'OGBL, la Cour a retenu «qu'un employeur qui a conclu avec un salarié un contrat à durée indéterminée comportant un horaire de 40 heures par semaine, donc un contrat de travail à plein temps, ne peut imposer à ce salarié de prendre régulièrement, chaque année, du congé sans solde pendant les vacances scolaires. Le congé sans solde, qui, dans des circonstances exceptionnelles peut être accordé au salarié à sa demande expresse, est une mesure exorbitante du droit commun qui ne peut jamais être octroyée par l'employeur au salarié.»

A ainsi été mise à néant la thèse fantaisiste des juges de première instance selon laquelle, à côté du contrat de travail «classique», il existerait des «variétés atypiques», p.ex. le «contrat de travail intermittent, qui fait alterner périodes travaillées et périodes non travaillées». Ainsi suffirait-il de l'accord des parties pour que de telles dispositions contractuelles soient valables, à moins d'être disproportionnées, ce qui ne serait pas le cas.

La Cour a rappelé que le contrat de travail se caractérise par la dépendance juridique de la salariée face à son employeur et que tout «accord» de la salariée à une dérogation à l'ordre public (Code du travail) ne peut se faire que dans un sens plus favorable au salarié. Elle rappelle fort opportunément que le «contrat intermittent» ou tout autre contrat sur mesure n'a pas de base légale en droit luxembourgeois.

L'employeur a été condamné à payer les arriérés de congés «sans solde» à la salariée. La Cour a d'ailleurs



expressément retenu la nature salariale de ces arriérés, ce qui devrait régler en même temps la question de l'affiliation à la sécurité sociale pendant les vacances scolaires. Le Centre commun a en effet régulièrement procédé dans de tels cas à la désaffiliation d'office pendant les vacances scolaires. Or si une rémunération doit être payée pendant ces vacances, les bases de l'affiliation sont remplies selon le Code de la Sécurité Sociale.

(*) Baldo/Eurest, CSJ 27.01.2011, comp. Neu, Lutz, Calmes, pl. Me Thomas, Me Minden

Entretien avec Carlo Welfring, directeur de l'École de la 2^e chance

Une deuxième chance pour les jeunes en échec scolaire

Aktuell: *Monsieur Welfring, le 28 février prochain l'École de la 2^e chance du Luxembourg commencera ses travaux. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ?*

CW: Au Luxembourg, nous avons chaque année environ 20% de jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme. Par ailleurs, le décrochage scolaire se situe entre 8 et 13% par an. Sur le marché du travail ces jeunes sont considérés comme non qualifiés. Certains trouvent un emploi, mais beaucoup restent sur la touche. D'où la nécessité de donner une réponse politique à ce problème. L'École de la 2^e chance créée par la loi du 12 mai 2009 s'adresse à des apprenants âgés de 16 à 24 ans.

Aktuell: *De quels types d'apprenants s'agit-il ?*

CW: La loi prévoit en fait quatre cas de figures: les jeunes qui ne peuvent plus continuer dans l'enseignement secondaire, ceux qui ont interrompu volontairement leur parcours scolaire, ceux qui ne trouvent pas de place d'apprentissage et enfin des primo-arrivants.

Aktuell: *Quels sont les objectifs poursuivis par l'École de la 2^e chance ?*

CW: Les mots-clés sont intégration, réintégration et insertion. Intégration ou réintégration des apprenants dans les lycées, ou bien dans le système de la formation professionnelle, ou bien dans l'enseignement des adultes. Les jeunes viennent chez nous avec l'idée d'un projet personnel et l'École les aide à le réaliser. Le projet peut être par exemple de valider une classe de 9^e pour continuer ensuite le parcours scolaire normal dans un lycée, de viser une admission en 12^e CATP, de certifier un niveau de 10^e EST ou bien de trouver une place d'apprentissage.

Aktuell: *Le but est-il de permettre à ces jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour intégrer le marché de l'emploi ?*

CW: Pas seulement. Bien sûr le but final est une qualification reconnue sur le marché du travail. Mais notre projet se veut humaniste dans la mesure où les jeunes qui viennent chez nous sont considérés non seulement comme des futurs travailleurs, mais également comme des êtres humains et citoyens à part entière. Nous veillons donc également au développement de compétences humaines, linguistiques, sociales – par exemple comment fonctionner dans un groupe, comment gérer un conflit sans recourir à la violence – et culturelles. À côté des ateliers de formation pratique, nous offrons toute une panoplie d'activités culturelles, sportives, artistiques ... Du point de vue pédagogique, l'École prend donc en charge le jeune comme un être humain dans sa dimension globale. Nous voulons redonner de la confiance et de l'estime de soi à ces jeunes qui sont marqués par des échecs.

Aktuell: *Il s'agit donc d'une école postprimaire qui vise l'intégration dans une classe de 10^e ou de 11^e. Et après ?*

CW: Soit ces jeunes continuent leur parcours dans un autre lycée, soit ils vont travailler. Dans une deuxième phase l'École de la 2^e chance vise à offrir des formations pour adultes dans le cadre de la deuxième voie de qualification.

Aktuell: *L'École de la 2^e chance commence à fonctionner sous forme d'un projet pilote à Pétange sur l'ancien site du lycée technique Mathias-Adam. Quel est votre plan pour les années à venir et combien d'élèves pouvez-vous accueillir ?*

CW: En effet, le ministère se donne deux ans pour faire fonctionner le dispositif, comme projet pilote, avec un nombre réduit d'élèves. Les cours commenceront à Pétange le 28 février prochain. Nous accueillerons 36 élèves avec une mixité au niveau de l'âge, de sexe et du niveau de formation. Les élèves doivent signer un contrat qui fixe un objectif à atteindre à la fin du

premier semestre. Une fois atteint, le même principe sera appliqué par la suite.

Après la phase pilote, nous emménagerons un bâtiment adapté pour un effectif de quelque 200 élèves. Il est prévu de construire un nouveau bâtiment à Hamm. Une autre option serait de reprendre une partie des bâtiments du «Neie Lycée» à Hollerich.

Aktuell: Quelles sont les formations offertes pendant la première phase?

CW: Il y a, à côté de la formation générale, une formation pratique orientée vers les domaines de peinture-décoration, de cuisine-restauration-service, d'aides aux personnes et en matière de vente commerciale. J'aimerais préciser qu'il n'y a pas de cours purement théoriques, mais des situations pratiques où les connaissances théoriques nécessaires sont enseignées. Nous veillons à ce que chaque apprenant puisse travailler et évoluer à son propre rythme. La communication orale et écrite porte sur le français, le luxembourgeois, l'allemand et l'anglais.

Aktuell: Comment recrutez-vous les jeunes et qu'est-ce qu'ils doivent faire pour être admis?

CW: Nous recrutons les intéressés par l'intermédiaire de trois organisations: le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Service nationale de la jeunesse et Action locale pour jeunes. Les candidats doivent montrer qu'ils sont eux-mêmes motivés à retourner à l'école. Ils doivent d'abord constituer un dossier de préinscription, mais ils peuvent se faire aider par les organisations mentionnées. Ensuite, il y aura un entretien d'accueil qui permettra aux candidats d'expliquer leurs motivations, leurs intérêts personnels et professionnels. Si l'intérêt se confirme, le candidat précise son projet personnel et professionnel et un plan de formation sera défini. A la fin du processus et au cas où l'intéressé(e) sera définitivement admis(e), il/elle doit signer un contrat d'école qui précise les droits et les devoirs, l'emploi du temps et le plan de formation.



Aktuell: Comment évaluez-vous les progrès et comment aidez-vous les apprenants dans leur orientation après l'E2C?

CW: A la fin de chaque semestre les élèves reçoivent un bulletin qui les informe sur les progrès. Il n'y a pas de notes chiffrées, mais des descriptions du progrès dans les différentes branches. Chaque élève est suivi par une équipe pédagogique pluridisciplinaire pendant tout le parcours. Les progrès, bulletins, documentations des efforts fournis sont conservés dans un ou plusieurs dossiers. A la fin de la formation ces dossiers serviront de base à l'équipe pédagogique pour donner son avis d'orientation.

Aktuell: Monsieur Welfring nous vous remercions pour cet entretien intéressant.

Deutsch-französischer Wettbewerbspakt

Koordinierter Angriff auf unsere Löhne, Pensionen und sozialen Errungenschaften?

Anlässlich des europäischen Gipfels vom 4. Februar 2011, standen die Vorschläge der bundesdeutschen Kanzlerin Merkel und des französischen Präsidenten Sarkozy den Mitgliedsländern der Eurozone strikte Regeln betreffend die öffentlichen Finanzen und Schulden aufzuerlegen im Mittelpunkt der Diskussionen. Die umstrittensten Punkte betrafen die Abschaffung von Lohnindexierungssystemen, die Erhöhung des Renteneintrittsalters auf 67 Jahre, die Lohnpolitik sowie die Festlegung einer maximalen Obergrenze für die öffentlichen Schulden in der Verfassung der Mitgliedsstaaten. Wenn auch der OGBL die Stellungnahme des Luxemburger Staatsministers begrüßt, der insbesondere die Indexierung der Löhne und die Tarifautonomie zwischen Arbeitnehmern und Arbeitgebern verteidigte, so ist die Gewerkschaft keineswegs davon überzeugt, dass sich das deutsch-französische Tandem so schnell in seinen Bemühungen, eine Politik durchzusetzen, die den Parlamenten und Regierungen der betroffenen Länder kaum noch demokratische Freiheiten zugesteht, geschlagen gibt.

Gemeinsam mit dem Europäischen Gewerkschaftsbund (EGB), stellt der OGBL fest, dass das Thema Wettbewerb wieder einmal als Alibi herhalten muss, um überall in Europa Eingriffe in die Tarifverhandlungen zu rechtfertigen, um Lohnsenkungen herbeizuzwingen, um die Indexsysteme in Luxemburg und Belgien zu Fall zu

bringen und die auf dem Solidarprinzip basierenden Rentensysteme zu schwächen. Dieser Pakt würde im Fall einer Umsetzung zu einer Verarmung eines großen Teils der europäischen Bürger führen.

Angriff auf die demokratische Souveränität

Die Merkel-Sarkozy-Initiative betreffend die Wettbewerbsfähigkeit geht Hand in Hand mit der Einführung des europäischen Semesters, einem neuen, im Januar 2011 umgesetzten europäischen Koordinierungsinstrument der Wirtschafts- und Haushaltspolitiken. Hier geht es darum die Orientierungen der Staatshaushalte der Eurozonenmitgliedsländer für das darauffolgende Jahr unter die Brüsseler Lupe zu nehmen, dies noch bevor in den nationalen Parlamenten darüber debattiert wurde. Der OGBL hat diese Praxis bereits in der Vergangenheit als Angriff auf die demokratische Souveränität der Parlamente angeprangert.

Für den OGBL ist es klar, dass all diese Maßnahmen darauf hinzielen die Löhne, d.h. die durch die Arbeit erwirtschafteten Einkommen, schrittweise nach unten anzugleichen – zuerst in der Eurozone, dann in der gesamten Europäischen Union –, die kollektiven Verhandlungssysteme auszuhöhlen und ein auf ein Minimum beschränktes System der Sozialen Sicherheit einzuführen, das nur noch gegen extreme Formen von Prekarität und Armut Schutz gewährt.



Photo: Luxpress/lean-Claude Ernst

Wenn die Löhne herabgesetzt werden und das Rentenalter auf 67 Jahre angehoben wird, ist eindeutig vorhersehbar, dass große Segmente der Bevölkerung nach und nach in zunehmende Prekarisierung und Armut abrutschen werden. Die europäischen Entscheidungsträger, das heißt die europäischen Staats- und Regierungschefs und ihre Minister scheinen von einer Logik des Sozialabbaus getrieben zu sein, einem Willen in kürzester Zeit alles zu beseitigen, was die Eigenart der Marktwirtschaft nach europäischer Art ausmacht und somit ein System zu vernichten in dem die politisch Verantwortlichen über eine gerechte Verteilung des erwirtschafteten Reichtums wachten.

Der OGBL appelliert an die politisch Verantwortlichen

Es sieht so aus als ob die europäischen Politiker sich nur noch der Lobby des Großkapitals unterwerfen und sich nicht mehr von Zielen wie sozialer Fortschritt oder Arbeitnehmerschutz leiten lassen würden. Der Aspekt Sozialpolitik scheint in der europäischen Politik völlig abhanden gekommen zu sein. Anstatt sich für Arbeits-

zeitverkürzungen einzusetzen – die Wochenarbeitszeit liegt weiterhin in der EU bei 48 Stunden und mehr – attackieren die Politiker überall in Europa das Arbeitsrecht, den Kündigungsschutz. Das Problem der Massenarbeitslosigkeit ist keinesfalls gelöst. Die betroffenen Menschen werden einfach in Niedriglohnbeschäftigung gedrückt beziehungsweise werden von Systemen minimalen Einkommens wie in Deutschland Hartz IV über Wasser gehalten.

Der OGBL richtet einen dringenden Appell an alle luxemburgischen Politikverantwortlichen, an die Parteien und ihre Parlamentsfraktionen und fordert, dass diese sich klar und öffentlich gegen die von Deutschland und Frankreich diktierte Politik wehren. Die Arbeitnehmer Luxemburgs möchten weiterhin von dem von ihnen in ihren jeweiligen Unternehmen geschaffenen Reichtum profitieren und nach 40 Beitragsjahren in Rente gehen können. Und die Arbeitnehmer und Pensionierten Luxemburgs möchten weiterhin gegen die inflationsbedingte Wertabnahme ihres Einkommens geschützt sein!

Pacte franco-allemand de compétitivité

Attaque coordonnée contre nos salaires, nos retraites et nos acquis sociaux?

A l'occasion du sommet européen du 4 février 2011, les idées de la chancelière allemande Merkel et du président français Sarkozy visant à imposer aux Etats membres de la Zone euro des règles strictes en matière de finances et d'endettement publics furent au centre des débats. Parmi les idées les plus contestées se trouvent l'abolition pure et simple de tout système d'indexation des salaires et retraites à l'inflation, le recul de l'âge de la retraite à 67 ans, la politique salariale ainsi que l'inscription dans la constitution des Etats membres d'un plafond maximal de dette publique. Si l'OGBL salue la position prise par le Premier ministre luxembourgeois défendant notamment l'indexation des salaires et l'autonomie de la négociation collective des salaires et conditions de travail, il n'est pas persuadé que le tandem franco-allemand se laisse si facilement décourager dans sa

tentative d'imposer une politique qui ne laissera plus beaucoup de liberté démocratique aux Parlements et aux gouvernements des pays concernés.

Ensemble avec la Confédération européenne des syndicats (CES), l'OGBL constate que le sujet de la compétitivité est à nouveau utilisé comme alibi pour intervenir dans les systèmes de négociations collectives partout en Europe, pour forcer une dégradation des salaires, pour abolir le système d'indexation au Luxembourg et en Belgique et pour affaiblir les systèmes de retraite basés sur la solidarité. Ce pacte, s'il était mis en œuvre, conduirait droit vers l'appauvrissement d'une grande partie des citoyens européens.

Attaque contre la souveraineté démocratique

L'initiative Merkel-Sarkozy sur la compétitivité va de

pair avec l'introduction du semestre européen, un nouvel outil européen de coordination des politiques économique et budgétaires, mis en œuvre depuis janvier 2011. Il s'agit de passer au crible bruxellois l'orientation budgétaire des Etats membres de la Zone euro avant que le budget pour l'année suivante ne soit débattu aux Parlements. L'OGBL a déjà dénoncé cette pratique comme une attaque contre la souveraineté démocratique des Parlements.

Pour l'OGBL il est évident que toutes ces démarches visent graduellement à niveler les salaires, c.à.d. le revenu provenant du travail, vers le bas – d'abord dans la Zone euro et ensuite dans toute l'Union européenne –, à affaiblir les systèmes de négociations collectives et à instaurer un système de sécurité sociale à minima qui ne protège plus que contre les extrêmes formes de précarité et de pauvreté.

En réduisant les salaires et en reculant l'âge de la retraite à 67 ans il est évident que de grands segments de la population glisseront graduellement vers la précarité et la pauvreté. Les décideurs européens, c'est-à-dire les chefs d'Etat et de gouvernement européens et leurs ministres, semblent aujourd'hui être guidés par une logique du démantèlement social, par une volonté de supprimer dans les plus brefs délais ce qui faisait la particularité de l'économie de marché à l'européenne, un système où les responsables politiques veillaient à une répartition juste des richesses créées par l'économie.

L'OGBL lance un appel aux responsables politiques

Aujourd'hui, il semble que les politiciens européens ne soient plus qu'à la botte du lobby du grand capital et n'aient plus aucune perspective de progrès social et de protection des salariés. Le volet social de la politique européenne fait éminemment défaut. Au lieu d'œuvrer par exemple en faveur d'une réduction du temps de travail dont le maximum hebdomadaire demeure à 48 heures et plus, les politiques s'attaquent au droit du travail, au droit du licenciement, partout en Europe. Le problème du chômage de masse n'est pas réellement résolu. L'on pousse les personnes concernées vers des emplois à très bas salaires voire vers des systèmes de revenus minima comme le Hartz IV en Allemagne.

L'OGBL lance un appel urgent à tous les décideurs politiques luxembourgeois, aux partis politiques et leurs groupes parlementaires, de s'opposer publiquement de la manière la plus claire à cette politique dictée de l'extérieur par l'Allemagne et la France. Les salariés du Luxembourg veulent continuer à bénéficier des richesses qu'ils créent tous les jours au sein de leurs entreprises, comme ils veulent continuer à pouvoir partir à la retraite après quarante années de cotisation. Et les salariés et retraités du Luxembourg veulent continuer à être protégés contre la dégradation de leurs revenus due à l'inflation!

Racisme

L'OGBL dénonce les actes de profanation à Wiltz

Dans la nuit de samedi à dimanche, le sanctuaire de Notre Dame de Fátima à Wiltz, un symbole religieux important pour des dizaines de milliers de personnes au Luxembourg, a été profané. Des croix gammées ont été dessinées sur l'image de Notre Dame. Par ailleurs, des mots sataniques ont été inscrits sur les noms des soldats morts pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

Il s'agit d'actes racistes et abjects qui démontrent que la vigilance contre les vieux démons est toujours d'actualité.

L'OGBL dénonce ces actes et appelle à toutes les forces politiques, judiciaires et de police pour engager les enquêtes qui s'imposent et punir les responsables.

L'OGBL considère qu'il faut tout mettre en œuvre au niveau de l'éducation et des médias pour prévenir de tels actes barbares à l'avenir.

La paix et la solidarité entre les peuples sont des biens tellement précieux que nous n'avons pas le droit de les oublier.

Admission en polyclinique

L'OGBL dénonce la prolifération de la participation des assurés



La Caisse nationale de santé (CNS) vient de préciser l'application de la mesure prévue dans la réforme du système des soins de santé relative au paiement d'une participation personnelle de 2,5 euros lors de l'admission en polyclinique.

En effet, la CNS distingue deux cas de figure: l'admission en polyclinique en cas d'urgence et l'admission en cas de soins programmés, p.ex. lorsqu'un médecin donne à son patient un rendez-vous en polyclinique. Dans le premier cas la taxe est due une seule fois et dans le second cas les 2,5 euros sont dus pour chaque soin distinct (p.ex. un soin en cardiologie suivi d'un soin en pneumologie).

Non seulement l'assuré est pénalisé lorsque son médecin lui fixe un rendez-vous en polyclinique, mais il le sera doublement lorsque par exemple son médecin juge utile de l'envoyer le même jour à un confrère d'une autre spécialité se trouvant également à la polyclinique.

L'OGBL est d'avis que cette façon de procéder n'a pas été arrêtée par les partenaires sociaux au sein du comité directeur de la CNS et demande au ministre compétent d'intervenir auprès de la CNS afin que cette prolifération de la participation des assurés soit stoppée.



NDLR: Suite à l'intervention de l'OGBL, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a annoncé qu'il demandera à la CNS de faire prélever une seule fois les 2,5 euros par admission à la polyclinique tel que cela a été prévu dans le cadre de la réforme du système des soins de santé.

Pour l'OGBL, la participation de 2,5 euros doit être considérée comme un droit d'entrée en polyclinique, peu importe s'il s'agit d'une urgence ou d'un rendez-vous médical programmé! Une fois à l'intérieur, aucune participation personnelle supplémentaire de 2,5 euros ne doit être prélevée.

L'OGBL tient à rappeler que lors de la réunion du comité directeur qui a décidé l'augmentation des participations des assurés aux soins de santé, les représentants des salariés ont voté contre toute augmentation des participations y compris celle-ci.

Participation aux soins de santé

L'OGBL s'est adressé au ministre

Monsieur le Ministre,

D'après la plus récente évaluation de l'équilibre financier de l'assurance-maladie, la Caisse nationale de santé clôturerait l'exercice 2010 avec un excédent cumulé de plus de 70,1 millions d'euros. Nous tenons à vous rappeler qu'un tel excédent est entièrement conforme aux estimations que l'OGBL avait avancées dans le cadre de la dernière réunion quadripartite et lors des réunions du Comité directeur de la CNS. Cet excédent couvre plus que largement les besoins supplémentaires en recettes pour l'année 2011.

Vu ce résultat, il est absolument injustifié d'augmenter les diverses participations des patients aux soins de santé, augmentations qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, l'OGBL demande avec insistance que ces participations supplémentaires aux dépens des assurés, qui s'ajoutent à l'augmentation des cotisations de 0,1%, soient annulées avec effet immédiat et vous prie d'intervenir auprès de votre représentant au sein du comité-directeur de la CNS dans ce sens.

...

Jean-Claude Reding

Carlos Pereira

Gespräch mit den Zentralsekretären Romain Daubenfeld und Hubert Hollerich

Was wird aus dem Logistiksektor?

Aktuell: Was umfasst der Logistiksektor in Luxemburg und wie viele Beschäftigte zählt der Sektor?

RD: Wir haben es in diesem Fall mit einem Sektor zu tun, der mehr als 12.000 Arbeitnehmern einen Job bietet. Auch indirekt sind noch zahlreiche Arbeitsplätze vom Transport- und Logistiksektor abhängig, wie beispielsweise Zulieferer oder Dienstleistungsanbieter.

HH: Es handelt sich demnach um ein Standbein der Luxemburger Wirtschaft. Der Logistiksektor umfasst sowohl die Luftfahrt als auch den Straßentransport. Ferner müssen auch das CFL-Containerterminal und die „Autoroute ferroviaire“ in Bettemburg dazu gezählt werden. Ohne Zweifel ist die Cargolux das Flaggschiff der Luxemburger Ökonomie, die zusammen mit dem Luxair-Cargo Center, das Rückgrat des Logistiksektors bildet.

Aktuell: In wie weit hat die Wirtschaftskrise einen Einfluss auf die Beschäftigung im Sektor?

RD: Die Krise hat den Sektor enorm geprägt. Wird die Produktion herabgefahren, wird dementsprechend weniger transportiert und umgeschlagen. Zusätzlich zur Wirtschaftskrise kam noch die Tatsache, dass



die Luxemburger Regierung wichtige europäische Angelegenheiten falsch einschätzte, z.B. Kabotage, Doppelbesteuerung und Sozialversicherungsregelung. Mit dieser Haltung entsteht der Eindruck, die Luxemburger Regierung setze sich nicht voll für die Belange der Luxemburger Unternehmen und ihrer Beschäftigten ein. Das Jahr 2010 war durch zahlreiche Sozial- und Beschäftigungspläne geprägt.

HH: In der Luftfracht hatte die Krise vor allem negative Folgen für Beschäftigte mit prekären Arbeitsverhältnissen. Im Cargo-Center schrumpfte die Beschäftigtenzahl auf ihre Stammebelegschaft zurück, mehr als 800 Leiharbeiter verloren in den Krisenjahren ihren Job.

Aktuell: Hat der Transport- und Logistiksektor die Krise überwunden?

RD: Nein, am 8. Februar 2011 haben wir an einer Sitzung im Wirtschaftsministerium teilgenommen, bei der uns aktuelles Zahlenmaterial betreffend den Sektor geliefert wurde. Daraus geht hervor, dass zum Datum des 7. Februar 2011 insgesamt 401 Betriebe im Sektor tätig waren. Am darauffolgenden Tag hat die Luxemburger Handelskammer jedoch von mehr als 550 Unternehmen gesprochen. Diese enorme Diskrepanz ist von uns weder nachzuvollziehen, noch zu kontrollieren. In der gleichen Sitzung spielten die Regierungsberater alle von uns aufgeführten Probleme herunter, obwohl wir bis heute nachweislich über 700 Arbeitsplätze im Rahmen von Sozial- und Beschäftigungsplänen abgebaut haben. Weitere werden folgen.

HH: Die Luftfracht ist sehr stark von der internationalen Wirtschaftslage abhängig. Die Globalisierung hat einen enormen Einfluss auf das Tagesgeschäft am Findel. Vieles hängt davon ab, ob Luxemburg in diesem globalen Umfeld seine Wettbewerbsfähigkeit erhalten und weitere Nischen besetzen kann. Aktuell ist der Findel der fünftgrößte Frachtflughafen Europas. Der OGBL hofft, dass wir diese Position ausbauen können.

Aktuell: Welche Erwartungen hat der OGBL an die zukünftige Freihandelszone am Flughafen?

HH: Der OGBL ist überrascht über die Entscheidung der Regierung, die Freihandelszone nun am Findel einzu-

richten, wo doch bislang immer der Standort Bettemburg im Gespräch war. Grundsätzlich sträubt sich der OGBL jedoch nicht gegen die Pläne, da auch damit Arbeitsplätze geschaffen werden.

RD: Bis zum 10. Februar 2011 waren wir der Meinung, die Freihandelszone sei die Lokomotive des geplanten Logistikzentrums auf dem WSA-Gelände zwischen Bettemburg und Düdelingen. Wir wurden aber in der Zwischenzeit eines besseren belehrt, was wir sehr bedauern. Anlässlich seiner Rede zur Eröffnung des Logistics Management Forum, teilte der Wirtschaftsminister mit, die Freihandelszone werde am Flughafen errichtet, was durchaus einen Sinn ergibt, uns aber in der globalen Frage nach dem Ausbau des Logistikzentrums Bettemburg weit zurückwirft.

Aktuell: Welche Zukunft hat der Logistik-Sektor in Luxemburg?

RD: Als erstes sei bemerkt, dass Logistik ohne Transport nicht möglich ist. Auch bei einer optimalen Auslastung von Straße, Luftfahrt und Schiene ist es klar, dass der letzte Weg zum Endabnehmer immer über die Straße erfolgen wird. Aus diesem Grund müssen wir in Zukunft alle Transportträger als Ganzes betrachten.

HH: Deshalb drängt sich ein Ausbau der bestehenden Infrastrukturen auf, insbesondere der Ausbau des Lkw-Parkplatzes am Flughafen. Darüber hinaus hängt die Zukunft des Logistikstandorts Luxemburgs sehr stark davon ab, wie sich die Steuer- und Abgabenpolitik des Staats entwickelt.

RD: Es gibt Leute in Luxemburg, die höhere Treibstoffpreise fordern, ohne sich bewusst zu werden, dass sie damit Arbeitsplätze aufs Spiel setzen. Forderungen, wonach möglichst alle Transporte auf die Schiene verlagert werden sollen, sind unrealistisch. Beispielsweise gelangen Biokartoffeln aus Ägypten weder mit dem Zug, noch mit dem Fahrrad in die Luxemburger Supermärkte.

Aktuell: Zeitplan für das Logistikzentrum in Luxemburg?

RD: Zum aktuellen Zeitpunkt haben wir laut Aussagen des Wirtschaftsministers schon einen Rückstand auf



den ursprünglichen Zeitplan von zwei Jahren, dies aus verschiedenen Gründen, zum Beispiel: administrative Schwierigkeiten, Genehmigungsprozeduren, usw. Sollte sich dieser Schlendrian fortsetzen, müssen wir aufpassen, dass unsere Nachbarn in der Großregion uns nicht zuvorkommen und eine Logistikplattform in Luxemburg überflüssig wird.

HH: Außer Absichtserklärungen seitens der Regierung ist auch in punkto Flughafenmodernisierung bislang nicht viel passiert. Die Zeit drängt jedoch, wenn man verhindern will, dass weitere Cargo-Kunden dem Standort Luxemburg den Rücken kehren.

Aktuell: Und die Schlussfolgerung?

HH: Der Logistiksektor ist glücklicherweise einer der wenigen Wirtschaftszweige, in welchen es noch möglich ist, Arbeitnehmer, die weniger qualifiziert sind, zu beschäftigen.

RD: Nutzen wir die Chance und ziehen alle an einem Strang!

Aktuell: Hubert Hollerich und Romain Daubenfeld, wir bedanken uns für das Gespräch.



Des actions au lieu de promesses!

Communiqué de soutien de la GLCCA (Guilde Luxembourgeoise des Contrôleurs de la Circulation Aérienne A.s.b.l.) à la RPAA (Représentation du Personnel de l'Administration de la Navigation Aérienne A.s.b.l.)

La Guilde Luxembourgeoise des Contrôleurs de la Circulation Aérienne A.s.b.l. qui, de par son agrément, représente l'ensemble des contrôleurs aériens du service du Contrôle de la Circulation Aérienne, manifeste son soutien et souhaite s'associer à la prise de position de la Représentation du Personnel de l'Administration de la Navigation Aérienne, présentée dans son communiqué de presse en date du jeudi, le 20 janvier 2011.

La GLCCA confirme et dénonce la situation préoccupante qui existe en matière de manque en ressources humaines et de réglementations au sein des différents services de l'ANA, à savoir service ATC des contrôleurs aériens, service AIS des opérations aéronautiques, service météorologique MET, service d'incendie et de sauvetage SIS, service administratif ADM, service électrotechnique ELE et le service de la communication, navigation et surveillance CNS.

La GLCCA regrette également le manque de courage de nos décideurs politiques, lorsqu'il s'agit de définir un nouvel avenir pour l'Aéroport de Luxembourg avec les agents de l'Administration de la Navigation Aérienne et l'ensemble des représentations du personnel.

Enfin, la GLCCA réfute les récentes déclarations du ministre du Développement durable et des Infrastructures que l'ensemble des heures supplémentaires dues serait versé; seules les heures supplémentaires de fin d'année 2009 viennent d'être virées, heures ne représentant qu'un pourcentage marginal de toutes les heures supplémentaires prestées par l'ensemble des fonctionnaires de tous les services de l'Administrations de la Navigation Aérienne.

De même, le projet radar-sol, déclaré essentiel et prioritaire pour le fonctionnement sûr et efficace de l'Aéroport de Luxembourg, n'est pas doté de ressources.

tante croissance des activités par rapport à la stagnation des années 2009 et 2010. Ces chiffres sont non seulement basés sur des données concrètes, mais également sur les appréciations des entrepreneurs.

Depuis le début de la crise, le Syndicat Bâtiment de l'OGBL, porte-parole des salariés du secteur, et le LCGB n'ont cessé d'affirmer que le secteur de la construction se portait relativement bien par rapport à la crise ambiante, et les derniers chiffres confirment ce constat.

Dans un contexte plus que positif, les syndicats OGBL et LCGB rappellent leurs principales revendications dans le cadre de la négociation de la convention collective de travail (CCT) pour le secteur du bâtiment et génie civil:

- la revalorisation des salaires;
- l'augmentation de la prime de fin d'année;
- le droit à la formation pour chaque salarié et
- l'introduction d'une carrière professionnelle pour les salariés administratifs.

Etant donné la bonne situation et la continuation de la reprise économique, l'OGBL et le LCGB revendiquent que les fédérations patronales abordent les négociations dans un esprit constructif et de bonne foi. Ceci afin de garantir une amélioration sérieuse des conditions de travail pour les quelque 14 000 salariés tombant sous le champ d'application de la CCT.

Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

Forte progression ... qu'en est-il des salariés?

Les syndicats OGBL et LCGB constatent avec satisfaction l'évolution socio-économique du secteur de la construction. Selon les derniers chiffres publiés par le STATEC, le secteur de la construction se porte très bien et connaît une impor-



Sidérurgie et Mines

Raymond Kapuscinsky

Sidérurgie A.s.b.l.

Violation des accords Lux 2011?

En date du 3 février a eu lieu une réunion de concertation entre l'A.s.b.l. Sidérurgie de l'OGBL et du LCGB et la direction d'ArcelorMittal Rodange et Schifflange sur le plan d'avenir des sites en question.

Cette réunion qui aurait dû confirmer les accords Lux 2011 quant aux investissements et à l'évolution des effectifs a surpris les représentants de l'A.s.b.l. Sidérurgie dans la mesure que les responsables des sites de ArcelorMittal Rodange et Schifflange semblent vouloir opérer dans une logique hors accords de la tripartite sidérurgique, ce qui entraîne une situation nouvelle pour les représentants des salariés.

Il est apparu évident que des problèmes d'ordre conjoncturel consistants amènent la direction de ces sites à envisager des stratégies assurant la compétitivité à long terme et ainsi garantir leur pérennité.

Toutefois l'A.s.b.l. Sidérurgie de l'OGBL et du LCGB doit constater après présentation des mesures envisagées de réduction des coûts, que:

- Un plan industriel fait défaut et n'a pas été proposé contrairement à ce que l'on a pu constater lors de présentations antérieures faites pour d'autres sites de production ArcelorMittal
- Une des mesures, sur un ensemble permettant une économie de l'ordre de 38 mio €, consiste à réduire les effectifs de 262 ETP (équivalents temps plein) ce qui équivaut à un total de 8,8 mio €
- Il persiste la crainte que la stratégie envisagée entraînerait un risque de fermeture, voire un abandon d'un des sites de Rodange ou Schifflange, mesure

à laquelle les syndicats s'opposeraient fermement

- Il y a lieu de tout mettre en œuvre afin de minimiser le risque que d'autres sites de production se voient confrontés à des mesures similaires.

De même l'A.s.b.l. Sidérurgie de l'OGBL et du LCGB insiste à ce que le gouvernement luxembourgeois, en tant que partenaire signataire des accords Lux 2011, soit intégré dans la discussion en cours et fait part qu'un courrier sera adressé au Premier ministre, Jean-Claude Juncker, dans ce sens.

Enfin, l'A.s.b.l. Sidérurgie se fait un devoir à suivre de près ce dossier important et réitère son souhait à ce que les accords Lux 2011 soient respectés.

Imprimeries, Médias et Culture - FLTL



Léon Jenal



RTL Group, CLT-UFA et BCE

Signature de la reconduction de la Convention collective

Ensemble avec les partenaires sociaux OGBL, LCGB et Fraï Lëscht, les directions générales des sociétés RTL Group, CLT-UFA et BCE ont signé un accord portant sur la reconduction de leur convention collective.

Elles remercient également les partenaires sociaux pour le climat constructif qui a régné tout au long des négociations qui ont été menées en fin d'année 2010. L'accord intervenu stipule:



Le groupe ArcelorMittal a annoncé en juin 2010 son projet d'externalisation d'une partie de son informatique. Ce projet s'inscrit dans un mouvement d'externalisation des fonctions support amorcé par Mittal après le rachat d'Arcelor. Il devrait toucher 484 salariés en Europe dont 42 au Luxembourg. Dans une action de solidarité syndicale transfrontalière, les syndicats luxembourgeois OGBL et LCGB ont participé le 27 janvier à un piquet de protestation devant le siège d'ArcelorMittal contre cette pratique de délocalisation au détriment de centaines d'emplois en Europe.



- la reconduction de la convention collective jusqu'à fin 2011;
- l'attribution de l'«Over Performance Bonus 2010» qui au regard de la performance remarquable que réalise RTL Group en 2010 est faite au niveau de son maximum potentiel, indépendamment du fait que les comptes de l'année 2010 ne soient pas encore arrêtés;
- le versement de l'«Over Performance Bonus 2010» au montant brut de 3000 € aux employés de RTL Group, CLT-UFA et BCE de manière anticipée en janvier 2011;
- la mise en place d'un «General Profit Sharing Scheme», devant remplacer l'«Over Performance Plan» venu à terme fin 2010 et dont les modalités seront négociées entre les parties dans les prochaines semaines.

Elmar Heggen, Chief Financial Officer et Head of Corporate Centre de RTL Group: «Je suis heureux d'avoir trouvé un accord équilibré, lequel reflète notre engagement envers les employés, reconnaît leurs performances et leur permet de bénéficier du succès financier de l'entreprise. L'accord est une bonne base de collaboration pour l'année à venir.»

Gérard Schneider, président de la

délégation du personnel: «Nous sommes contents d'avoir pu reconduire la convention collective avec tous ses avantages et créer ainsi les conditions pour la négociation d'une nouvelle convention collective commune aux trois sociétés concernées.»

Les parties se sont engagées de reprendre d'ores et déjà les négociations au courant du 1^{er} trimestre 2011 pour le renouvellement de la convention collective qui viendra donc en échéance le 31.12.2011

Étaient présents, lors de la signature de l'avenant au siège social: Léon Jenal, l'OGBL; Luc Lepasch, LCGB; Gérard Schneider, Fräi Lëscht; Elmar Heggen, CFO et Head of Corporate Centre de RTL Group; Romain Mannelli, EVP Corporate Human Resources de RTL Group; Alain Flammang, CEO de BCE; Alain Berwick, CEO de RTL Luxembourg; Francesco Costadura, SVP Human Resources and Services et Managing Director Rights Trading de CLT-UFA; Karine Nicolini, Head of HR Services de CLT-UFA; Marcus Oswald, président délégation du personnel de RTL Group; Claude Wallenborn, vice-président délégation du personnel de BCE et Eric Ambrosi, vice-président délégation du personnel de RTL Group.

Syndikat Gesundheit und Sozialwesen
 Syndikat Öffentlicher Dienst
 Syndikat Erziehung und Wissenschaft

Lohn- und Gehälterangriff im öffentlichen Dienstleistungsbereich!

Am 2. Februar 2011 berieten die OGBL-Delegiertenvertreter der größten Einrichtungen des luxemburgischen Gesundheits- und Sozialwesens sowie der öffentlichen Dienste über die weitere Vorgehensweise betreffend die von Minister Biltgen angekündigte Gehälterreform.

OGBL: Kategorisches NEIN!

Die anwesenden Personalvertreter unterstrichen nochmals die Position, die am 20. Januar 2011 einstimmig von der OGBL-Delegiertenkonferenz der Syndikate „Gesundheit und Sozialwesen“, „Öffentliche Dienste“ und „Erziehung und Wissenschaft“ angenommen worden war: NEIN zu der von Regierungsseite vorgeschlagenen Gehälterreform!

Weder die öffentliche Finanzlage noch die sich erneut positiv entwickelnde wirtschaftliche Situation Luxemburgs rechtfertigen einen



solchen rückschrittlichen Frontalangriff auf die Lohn- und Arbeitsbedingungen der Beschäftigten im öffentlichen Dienstleistungsbereich. Falls es der Regierung gelingen würde ein solches negatives Gesetz durchzusetzen, werden nicht nur die direkt bei Staat und Gemeinden angestellten Beschäftigten getroffen, sondern ebenfalls das gesamte Personal des luxemburgischen Gesundheits-, Sozial- und Bildungswesens.

Mobilisierung und Aktionen laufen sofort an

Die Delegierten hielten fest, ab nächster Woche in eine verstärkte Mobilisierungsphase einzutreten, d.h. Personalversammlungen, Delegiertenversammlungen, ... zu organisieren. Außerdem werden gezielte gewerkschaftliche Aktionen in einzelnen Einrichtungen geplant. Bis allerspätestens Ende März 2011 soll der gesamte öffentliche Dienstleistungsbereich dann bereit sein, mit allen zur Verfügung stehenden gewerkschaftlichen Mitteln gegen den vom Minister für den Öffentlichen Dienst angekündigten Gesetzesvorschlag für eine Gehälterreform vorzugehen.



Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs

Syndicat Services publics

Syndicat Education et Sciences

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 20 JANVIER 2011 PAR LA CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS

Les syndicats du secteur public rejettent «les réformes en matière salariale et statutaire» proposées par le gouvernement

Sous prétexte de modernisation et d'adaptation à de nouvelles exigences nullement définies, le gouvernement propose des changements fondamentaux tout à fait inacceptables pour les agents publics (Fonction publique) et par conséquent pour tous les salariés du secteur public au sens large du terme (le secteur de la santé et des soins, le secteur social, le secteur communal, les salariés tombant sous le champ d'application de la convention collective des ouvriers de l'État, ...).

Les syndicats de l'OGBL compétents pour le secteur public:

- constatent que la réforme envisagée se base sur une étude erronée des rémunérations et conditions de travail dans le secteur privé;
- s'opposent à une politique du gouvernement qui vise l'abaissement des traitements et la détérioration des conditions de travail du secteur public. En plus, de telles démarches auront des répercussions négatives sur les acquis sociaux du secteur privé;
- rejettent l'approche du gouvernement orientée vers un but économique visant à réduire les dépenses financières sans visions progressistes garantissant la qualité des services publics dispensés;
- s'opposent catégoriquement à une réduction des salaires et à l'introduction de mécanismes d'évaluation qui ont échoué dans le secteur privé, qui ont dégradé l'ambiance au travail et n'ont aucunement contribué à une amélioration de la qualité des prestations.

Les syndicats compétents de l'OGBL considèrent que les propositions du gouvernement sont une tentative de détérioration des conditions de travail et de rémunération dans le secteur public sous couvert d'une modernisation de l'appareil de l'État. En plus, elles témoignent d'une méconnaissance flagrante des logiques à l'œuvre dans l'organisation du travail des différentes professions.

Les syndicats revendiquent que le ministre de la Fonction publique retire son projet de réformes en matière salariale et statutaire et reprenne les discussions avec les représentants syndicaux.

L'OGBL en tant que syndicat représenté dans tous les domaines publics revendique sa participation à ces négociations qui concernent non seulement les fonctionnaires et employés publics des administrations de l'Etat et des Communes, mais également les salariés de l'Etat, des Communes, des établissements publics, de l'enseignement, du secteur hospitalier, du secteur des soins et des services sociaux et éducatifs. Les révisions à apporter aux carrières doivent aboutir à une réforme équitable et progressiste en faveur de l'ensemble des agents publics et des salariés du secteur public et non-marchand.

Voilà pourquoi les mandataires des syndicats du secteur public de l'OGBL rassemblés le 20 janvier 2011 demandent au gouvernement de changer l'orientation de ses projets de réforme. Ils se déclarent prêts à s'opposer ensemble avec les autres syndicats du secteur public et de la Fonction publique aux projets actuels, et ce en utilisant tous les moyens syndicaux à leur disposition.

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti

Danièle Niele

Manifestation APSS et SEW devant la Chambre des députés

Après de multiples réformes mal préparées, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, ce sont la loi et le règlement grand-ducal fixant les conditions d'engagement des chargés d'éducation. En effet, le MEN n'a pas hésité à s'attaquer au maillon le plus faible du corps enseignant. Au moyen d'une loi qui constitue l'aboutissement d'une politique de recrutement désastreuse et d'un règlement pris précipitamment sans consultation aucune, il a pris au piège les chargés d'éducation en leur imposant en dernière minute une formation éliminatoire avec des cours qui se déroulent pendant les vacances et congés et cela parallèlement à la 2^e session du concours de recrutement. Pour protester contre cet état des choses l'OGBL et l'APSS avaient appelé à un rassemblement de protestation le 25 janvier devant la Chambre des députés.



Services et Energie



Jean-Ci. Bernardini

Léon Jenal

Twinerg S.A.

Renouvellement de la convention collective

Récemment, la direction de Twinerg S.A. et le syndicat OGBL ont signé le renouvellement de la convention collective pour les salariés de la Centrale Turbine Gaz Vapeur, située à Esch/Alzette, dont les actionnaires sont Electrabel (GDF Suez), Enovos Luxembourg et ArcelorMittal.

Les négociations ont porté sur les points suivants:

Revalorisation du travail en poste

Une prime mensuelle calculée en pourcentage du salaire brut est accordée comme suit:

1,5% du salaire brut en 2011;

2,5% du salaire brut en 2012.

Revalorisation salariale

Mise en place d'une enveloppe globale de 0,75% de la masse salariale pour l'année 2011 et portée à 1,5% à partir de l'année 2012 dont un minimum d'augmentation de 0,50% annuelle est garantie.

Prime collective

Mise en place d'une enveloppe globale calculée en pourcentage de la masse salariale sur base d'une formule reprenant des critères liés aux performances de la centrale pour l'année concernée.

Prime individuelle

Mise en place d'une enveloppe globale de 85% de la masse salariale mensuelle à partir de l'année

2011. Une prime minimum de 50% du salaire brut est garantie.

Chèques repas

La valeur faciale de chaque chèques repas est portée à 7,5€. La distribution se fera de façon forfaitaire, à raison de 11 distributions de 20 chèques par an.

Il reste à souligner que les négociations se sont déroulées dans un climat serein et constructif entre partenaires sociaux.

La convention a été signée pour une durée de trois ans.



Estelle Winter

Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement

6^{ème} Journée Syndicale

En date du 12 février 2011, le syndicat a tenu sa Journée Syndicale au Centre de formation «CEFOS» à Remich. La présidente de la direction syndicale du secteur Nettoyage Marie-Jeanne Hernandez a remercié les délégué/es et les invités présents pour ensuite passer la parole à Estelle Winter, secrétaire centrale du syndicat, qui a présenté le rapport d'activités de 2009 à février 2011. A relever pendant cette période le changement de la direction syndicale: le secrétaire central Romain Daubenfeld a été remplacé par Estelle Winter.

Le direction syndicale du Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement, qui compte plus de 3 000 membres, a tenu 11 réunions.

Lors des dernières élections des délégations du personnel et des élections sociales en novembre 2008, ce syndicat professionnel de

l'OGBL a obtenu de très bons résultats.

Le syndicat représente environ 8 500 salariés dans le secteur nettoyage et dispose de 16 délégations d'entreprise et de 3 dans le secteur de l'environnement avec une représentativité auprès des délégations de plus de 85 % (sont considérées seulement les entreprises dans lesquelles l'OGBL est représenté par des délégués).

Estelle Winter a abordé ensuite un des sujets concernant la situation dans les entreprises pour constater que quotidiennement le syndicat doit intervenir afin de faire respecter la convention collective de travail et pour regretter que fait est qu'il n'y a plus de contrôles et de sanctions de l'Inspection du Travail et des Mines dans les entreprises qui abusent des salariés et qui les pressent comme des citrons.

Les délégué/es présents à la Journée Syndicale du Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement ont adopté la résolution suivante:

APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Le Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement lance un appel à tous les employeurs du secteur en raison des nombreuses doléances qui parviennent régulièrement dans les bureaux de l'OGBL et auprès des délégations du personnel.

Nous continuerons à défendre les intérêts de tous les salariés du secteur et nous demanderons plus de contrôles effectués par l'Inspection du Travail et des Mines.

Cette Journée Syndicale condamne l'attitude des employeurs et revendique que la convention collective soit respectée dans l'intérêt des salariés.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Le présent projet de loi portant sur l'introduction d'un compte épargne-temps devrait permettre à tous les salariés d'accumuler sur un compte des droits à congé rémunéré qu'ils pourront utiliser ultérieurement pour réaliser des projets personnels sans devoir recourir à des périodes de congé sans solde ou de devoir purement et simplement renoncer à de tels projets.

Le compte sera alimenté soit par du congé annuel payé et par le repos supplémentaire non pris, une partie du salaire excédant du SSM, les heures supplémentaires effectuées, les suppléments du dimanche, de nuit etc.

Quand on sait, qu'au niveau du secteur les salaires sont justes au dessus du SSM et qu'une grande flexibilisation se pratique déjà aux dépens des salariés, que parfois même ils/elles ne perçoivent pas les suppléments des majorations, alors comment mettre en place un CET?

Le Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement de l'OGBL dit NON à cette politique injuste.

L'INDEXATION

Nous soutenons l'OGBL contre toutes les attaques contre l'index (indice du coût de la vie) qui permet de garantir notre pouvoir d'achat. Le Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement veut conserver cette mesure de redistribution et nous donnerons tous nos moyens et toute notre force au syndicat N°1.

LA COGESTION

Nous demandons au gouvernement de soutenir la réforme sur le dialogue social à l'intérieur des entreprises.

Les revendications de l'OGBL sont les nôtres de tous les jours. Nos délégués ont besoin de plus d'infor-

mation et doivent être consultés auparavant, car ils représentent les intérêts de l'ensemble des salariés. Les délégations doivent voir leurs compétences élargies.

Nous demandons une extension de la protection contre le licenciement à tous les représentants et une protection absolue.

Il faut aussi revoir les moyens qui sont mis à disposition pour le travail au quotidien de tou(s)-tes les délégué-e-s du personnel.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Avant les vacances parlementaires, la Chambre des députés a voté en toute hâte une loi visant à modifier les dispositions légales en matière de bourses et prêts pour études supérieures. Il s'agit de la loi du 26 juillet 2010 portant sur l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, qui modifie également les dispositions relatives aux prestations familiales et au boni pour enfants.

Pour l'OGBL, comme pour notre syndicat, cette discrimination contre les travailleurs frontaliers et leurs enfants au niveau des allocations familiales est inadmissible.

Ce secteur représente une partie importante de travailleurs/euses qui sont des frontaliers français/es, belges et allemand/e/s voir même des résidents immigrés.

Nous soutenons les démarches prises par l'OGBL.

Nous disons NON à cette politique injuste au niveau social.

SALAIRE SOCIAL MINIMUM QUALIFIE

Depuis des années (1999), les salariés du secteur attendent un jugement sur une question importante relative au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés donnant droit à une majoration de 20% suivant l'article 4 de la loi du 12 mars 1973.

Par jugement du 26 février 2002, le Tribunal de travail a fait droit à cette demande après avoir constaté qu'il existait un Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle dans la branche de nettoyeur de bâtiment.

Dans l'arrêt du 10 janvier 2008, la Cour d'appel relève qu'il y avait contestation sur 3 points, le premier étant, existe-t-il un CATP, le deuxième, la salariée peut-elle être considérée comme nettoyeuse de bâtiment et le troisième, quelle est l'interprétation des termes «une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnés par un certificat officiel».

Un pourvoi en cassation, formé par un mémoire en cassation signifié le 18 février 2010 est dirigé contre les deux arrêts.

Un prononcé de l'arrêt dans cette affaire aurait dû se faire le 10 février 2011. Mais le Tribunal ayant besoin de plus de temps pour délibérer, ce prononcé a été reporté en date du 17 mars 2011.

Notre prochaine direction syndicale va devoir prendre les devants pour organiser des réunions d'information sur la suite à donner en cas de

gain de cause et/ou contraire. Plus de 300 dossiers attendent aux tribunaux d'être jugés.

L'OGBL, premier syndicat au Luxembourg accorde son soutien aux salariés des entreprises de nettoyage.

Tous ces objectifs pourront seulement être atteints avec un OGBL puissant et déterminé et en collaboration étroite avec des délégués forts dans toutes les entreprises.

CONGE SANS SOLDE

Comme vous pourrez le lire dans le cadre de l'affaire de la Cour d'appel en date du 27.01.2011, l'arrêt intervenu donne entièrement raison à la salariée au sujet du congé sans solde.

Une fois de plus, le Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement de l'OGBL, a introduit une affaire en justice sur la problématique d'une salariée qui a été obligée de prendre des congés sans solde pendant les vacances scolaires.

Par ces stipulations, nous avons soutenu que le contrat initial, à savoir «accepte les congés sans solde pendant la fermeture de l'école» devrait être analysé et être

considéré comme nul mettant un déséquilibre significatif en défaveur de la salariée entre les droits et obligations des parties ce qui oblige à l'engagement des salariés d'accepter les congés sans solde sans contrepartie de la part des employeurs.

La Cour a retenu qu'un employeur qui a conclu avec un salarié un CDI comportant un horaire à plein temps, ne peut imposer à ce salarié de prendre régulièrement, chaque année du congé sans solde.

C'est une mesure exorbitante du droit commun qui ne peut jamais être octroyée par l'employeur au salarié. Nul besoin de rappeler que le contrat de louage de service se caractérise essentiellement par l'état de dépendance juridique dans lequel le salarié se trouve placé en face de son employeur et que toute dérogation aux dispositions d'ordre public en face du Code du travail ne peut se faire que dans un sens plus favorable au salarié.

L'OGBL va tout mettre en œuvre pour expliquer et faire valoir ce droit à tous les salariés concernés.

TRAVAIL EGAL = SALAIRE EGAL

Le Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement a obtenu gain de cause en ce qui concerne le principe du paiement des travaux de nettoyage des vitres par une nettoyeuse de bâtiments au même tarif que celui réservé aux nettoyeurs de vitre par la convention collective. Le jugement du Tribunal du travail a été rendu le 19/10/2010.

Il s'agit là de l'application du principe «travail égal = salaire égal».

Le Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement va devoir une fois de plus faire respecter ces principes d'égalité de traitement à tous les employeurs des entreprises de nettoyage.



Behindertenabteilung des OGBL trifft sich mit „déli gréng“

Am 26 Januar 2011 traf sich eine Delegation des „Département Travailleurs handicapés“ des OGBL, vertreten durch Joël Delvaux und Isabel Sturm mit der Partei „déli gréng“, vertreten durch die beiden Abgeordneten Viviane Loschetter und Claude Adam, sowie Josée Lorsché und Christian Kmiotek aus der Parteileitung.

Beide Seiten waren sich einig in der Analyse, dass die Regierung die Konvention von New York über die Rechte der Menschen mit Behinderung (Gesetzesprojekt 6141) nur schleppend umsetzt und allenfalls dem Buchstaben, nicht jedoch dem Geist dieser internationalen Vereinbarung nachkommt. Diese Inkonsequenz manifestiert sich, indem beispielsweise die Partizipation der betroffenen Menschen mit Behinderung an der Zielformulierung, der Prioritätensetzung und der Umsetzung überhaupt nicht gefördert wird, sondern eher der Meinung der Betreiber von Institutionen Rechnung getragen wird.

Ein anderes Thema waren die vorgesehenen Änderungen am Gesetz über die behinderten Arbeiter (Gesetzesprojekt 6161). Beide Delegationen waren sich einig darüber, dass die Einspruchsrechte der Menschen mit Behinderung bei der Vereinfachung der Prozeduren nicht eingeschränkt oder schwieriger gestaltet werden dürfen, und dass die „ateliers protégés“ mehr für die Integration ihrer behinderten Mitarbeiter in den allgemeinen Arbeitsmarkt leisten müssen.

Auch angesprochen wurden die vielfältigen Probleme, mit denen die Menschen mit einer Behinderung beim Benutzen des öffentlichen Transports konfrontiert sind.

Ferner kam es zu einem ausführlichen Meinungsaustausch über Aus- und Berufsbildung. Beide Seiten bedauern, dass noch immer zu viel Segregation im Luxemburger Schulsystem stattfindet.

Service Information, Conseil et Assistance Agence Luxembourg

- Vous avez des problèmes de voisinage ?
- Vous avez un problème avec un contrat de vente relatif à du mobilier, ou d'un immeuble ?
- Vous avez un problème avec votre crédit ?
- Vous avez eu un accident de la route et vous ne savez pas à qui vous adresser ?
- Vous avez besoin d'informations juridiques en ce qui concerne les matières du droit civil, du droit pénal, du droit de famille, etc..?

Alors, nous vous rappelons notre service d'informations juridiques.

Ce service est offert les vendredi matins

à notre agence Luxembourg, 146, bd de la Pétrusse

et **uniquement sur rendez-vous**, lequel vous pourrez fixer par téléphone en appelant le 49 60 05 342.

Calendrier Formation syndicale OGBL

mars - mai 2011

Référence	Titre	Date début	Date fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2011 2 002	Comprendre l'environnement économique d'une organisation et sa gestion	22/03/11	23/03/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 2 001	Analyser la situation financière de mon entreprise	24/03/11	25/03/11	2	Français	REMICH
OG 2011 2 003	Analyser des données sociales	29/03/11	29/03/11	1	Français	REMICH
OG 2011 2 004	Comprendre comment sont gérées les compétences au sein de mon entreprise	30/03/11	30/03/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 2 006	Corporate Governance (La gouvernance d'entreprise)	01/04/11	01/04/11	1	Français	REMICH
OG 2011 9 001	Le Top de l'actualité	05/04/11	05/04/11	1	Luxemb.	REMICH
OG 2011 3 003	Optimiser votre communication avec votre entourage professionnel	06/04/11	07/04/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 9 001	Le Top de l'actualité	06/04/11	06/04/11	1	Français	REMICH
OG 2011 4 002	Word - Perfectionnement	11/04/11	12/04/11	2	Allemand	KEY JOB
OG 2011 3 006	Encadrer et former ses collègues	27/04/11	27/04/11	1	Français	REMICH
OG 2011 5 001	Accompagner un salarié lors d'un entretien	03/05/11	03/05/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 5 002	Accompagner un salarié dans une démarche de maintien dans l'emploi	04/05/11	04/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 5 003	Le comité mixte	05/05/11	05/05/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 5 004	Le comité d'entreprise européen	09/05/11	09/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 4 007	Utiliser Internet	09/05/11	09/05/11	1	Allemand	KEY JOB
OG 2011 5 005	L'organisation de la délégation du personnel	10/05/11	11/05/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 3 007	Prévenir et gérer des conflits sociaux	11/05/11	12/05/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 5 007	Coaching pour délégué	16/05/11	17/05/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 3 008	Savoir rédiger et mettre en page un article pour un journal interne	17/05/11	17/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 6 008	Stress, harcèlement, épuisement professionnel, souffrance au travail: comment prévenir, diagnostiquer, mettre en place un plan d'action en entreprise?	17/05/11	18/05/11	2	Allemand	REMICH
OG 2011 6 006	Les maladies professionnelles et le mal-être au travail	19/05/11	19/05/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 6 013	Incapacité pour maladies et la réinsertion professionnelle	20/05/11	20/05/11	1	Luxembourgeois	REMICH
OG 2011 6 011	Accompagner une personne victime d'un accident de travail ou de maladie	23/05/11	23/05/11	1	Luxembourgeois	REMICH
OG 2011 6 003	Analyser et comprendre un accident de travail (Arbre des causes)	24/05/11	24/05/11	1	Français	REMICH
OG 2011 1 017	Tout ce que l'on doit savoir de la négociation et de la constitution des salariés	24/05/11	24/05/11	1	Luxembourgeois	REMICH
OG 2011 6 004	La santé au travail	25/05/11	25/05/11	1	Allemand	REMICH
OG 2011 1 017	Tout ce qu'on doit savoir de la négociation et de la constitution des salariés	25/05/11	25/11/11	1	Français	REMICH
OG 2011 6 005	TMS, lombalgies: comment prévenir les pathologies du vieillissement au travail ?	27/05/11	27/05/11	1	Français	REMICH

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.

Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS.

Ich möchte im CEFOS übernachten.

● Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit* Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Date *Datum*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.





Werden für Renten aus Luxemburg ab dem 1. Juli 2011 in Deutschland Sozialabgaben fällig?

Ab dem 1. Juli 2011 sollen in Deutschland auch für Renten aus dem Ausland Beiträge zur Kranken- und Pflegeversicherung gezahlt werden. Das sehen zwei vor einem Jahr in Kraft getretene neue EU-Verordnungen (2004/883/EG und 987/2010/EU) über die soziale Sicherheit vor, die in allen EU-Staaten gelten.

Nach bisherigem Recht unterlagen pflichtversicherte Mitglieder der gesetzlichen Krankenversicherung allein mit ihren ausländischen Versorgungsbezügen im Sinne von § 229 SGB V der Beitragspflicht zur Krankenversicherung der Rentner, nicht aber mit ihren ausländischen Renten im Sinne von § 228 SGB V. Bei pflichtversicherten Rentenbeziehern, die sowohl eine deutsche als auch eine ausländische Rente beziehen, wurde deshalb bislang lediglich die deutsche Rente zur Berechnung der Beiträge zu ihrer Kranken- und Pflegeversicherung herangezogen.

Die Umsetzung der o.g. EU-Richtlinien erfolgt in Deutschland im Rahmen des sogenannten „Gesetz zur Koordinierung der Systeme der sozialen Sicherheit in Europa“ (Drucksache 846/10), über welches zur Zeit im Deutschen Bundestag beraten wird. Im Kern sollen zu den in § 228 SGB V festgelegten beitragspflichtigen Renten nun auch Renten von ausländischen Versicherungsträgern gezahlt werden. Die neue Regelung gilt analog auch für Leistungen aus der Pflegeversicherung eines ausländischen Trägers.

Passiert das Gesetz also in seiner derzeitigen Form den Bundestag, was nach den uns vorliegenden Informationen als wahrscheinlich anzusehen ist, werden ab Mitte des Jahres 2011 für alle luxemburgischen Renten der Grenzgänger in Deutschland Beiträge zur Pflege- und Krankenversicherung fällig. Dies geschieht zusätzlich zu der bereits in Kraft getretenen nachgelagerten Besteuerung der Renten im Wohnsitzland.

Faktisch bedeutet diese Regelung für Grenzgänger eine Kürzung ihrer luxemburgischen Rente von zurzeit knapp 10 Prozent, wenn man den derzeitigen deutschen Arbeitnehmeranteil für die Kranken- und Pflegeversicherung zu Grunde legt.

Diese Vorgehensweise ist ein weiteres trauriges Beispiel dafür, wie die Umsetzung von Europäischen Richtlinien von den politisch Verantwortlichen dazu genutzt wird, Einschnitte beim Rentenniveau vorzunehmen. Durch die Hintertür wird hier die Axt angelegt an die soziale Absicherung der Rentnerinnen und Rentner, diese verkappte Rentenkürzung ist Betrug an deren Lebensleistung.

Schrittweise Durchsetzung eines niedrigen Niveaus der sozialen Sicherheit

Grenzgängerinnen und Grenzgänger aus Deutschland, die lange in Luxemburg gearbeitet haben und demnach meist nur einen kleinen Teil ihrer Rente aus Deutschland bekommen, sind hiervon besonders betroffen. Sie werden durch die neue Regelung einfach in die deutsche Sozialversicherung „überführt“ und sie haben keine Wahlmöglichkeit in dem luxemburger System, in dem sie oft jahrzehntelang Beiträge gezahlt haben, zu bleiben.

Dieses Gesetz fügt sich nahtlos ein in eine Reihe von politischen Entscheidungen in der Familien- und Steuerpolitik diesseits und jenseits der Grenze. Die Tendenz ist klar erkennbar: Es geht hier um das Schleifen des sozialen Besitzstandes und um die schrittweise Durchsetzung eines niedrigeren Niveaus der sozialen Sicherheit und der Renten in Europa.

Der OGBL wird das Vorgehen Deutschlands in dieser Angelegenheit genau verfolgen. Wir wehren uns gegen Sozialabbau und die Angriffe auf das Rentenniveau.

Wir kämpfen für ein Europa mit hohen Standards der sozialen Sicherheit und guten, sicheren Renten für alle Bürgerinnen und Bürger.



Doppelbesteuerungsabkommen

Berlin liegt an der Spree, nicht an der Mosel

Verfolgt man in letzter Zeit die Presse in unserer Großregion zum Thema Doppelbesteuerungsabkommen, fühlt man sich unweigerlich an den ehemaligen Bundesinnenminister Schäuble erinnert: von „Fahndungsdruck“ oder „Bewährungsstrafen für Pendler“ ist dort zu lesen.

Vielleicht ist es nur ein Zufall, dass der gleiche Mann, der so leidenschaftlich über Vorratsdatenspeicherung referieren konnte, jetzt Bundesfinanzminister ist. Damit trägt er nun Verantwortung dafür, dass in Deutschland die Kasse stimmt. Und hier ist Kreativität gefragt.

Bei ihren Recherchen in Sachen Verbreiterung der Einnahmehasis des Bundes müssen Schäubles Beamte auf das seit 1958 bestehende sogenannte Doppelbesteuerungsabkommen zwischen Luxemburg und Deutschland gestoßen sein. In Artikel 10 dieses Gesetzes ist geregelt, dass ein Arbeitnehmer, der seine Tätigkeit in Deutschland oder in einem anderen Drittstaat ausübt, verpflichtet ist, diese Arbeitszeiten beim deutschen Finanzamt zu versteuern hat. Tolle Sache, muss sich Schäuble gedacht haben.

Im Finanzamt Trier und neuerdings auch bei den saarländischen Finanzbehörden herrscht nun richtig Betrieb: Um ein Gesetz aus dem Jahre 1958 nun „à la lettre“ auf den grenzüberschreitenden Arbeitsmarkt unserer Großregion anzuwenden, wurden eigens Stellen geschaffen. Mit Erfolg: die Pendler haben bereits knapp zwei Millionen Euro nachbezahlt.

Mag sein, dass die Großregion weit entfernt von Berlin ist. Selbst vom Dach seines Ministeriums aus wird Herr Schäuble wohl nicht den morgendlichen Stau der Grenzpendler erblicken können. Dennoch kann an dieser Stelle nicht darauf verzichtet werden, einmal auf ein paar grundlegende Dinge bezüglich unseres grenzüberschreitenden Arbeitsmarktes hinzuweisen.

- Luxemburg ist mit etwa 150.000 Grenzgängern der Beschäftigungsmagnet in unserer Region. Das in Luxemburg erwirtschaftete Arbeitseinkommen löst große Nachfrageeffekte in den angrenzenden Regionen aus und ist von übergeordneter Bedeutung für die Beschäftigung in Industrie, Handel und Handwerk.
- Unsere Region hat die höchste grenzüberschrei-

tende Arbeitnehmermobilität in der ganzen Europäischen Union. Das Arbeiten diesseits und jenseits der Grenze ist in vielen Branchen alltäglich und wirtschaftlich notwendig.

- Die Besteuerung der nicht innerhalb Luxemburgs geleisteten Arbeitsstunden in Deutschland vernichtet Arbeitsplätze und trifft besonders den Transportsektor.
- Beschäftigte, vorwiegend von Beratungsgesellschaften und im Banksektor, nehmen von Luxemburg aus Termine in ganz Europa wahr. Viele von ihnen haben aufgrund ihrer mobilen Tätigkeit nur noch sogenannte „shared-offices“ in Luxemburg.

Diese Beispiele zeigen, dass das Doppelbesteuerungsabkommen seitens der Finanzbehörden in unserer Großregion aus guten Gründen über Jahrzehnte anders gelebt wurde. Die Arbeitswirklichkeit hat sich verändert und die Erkenntnis ist so simpel wie einleuchtend: Wir sind eine Grenzregion und wir brauchen eine Gesetzgebung, die diesem Umstand Rechnung trägt! Wir reden hier nun mal nicht über Berlin und Brandenburg, sondern über Deutschland und Luxemburg.

Gute Steuerpolitik ist eben mehr als das bloße Zusammenkratzen der Steuereuros bei den Grenzgängern. Deshalb ist eine politische Lösung geboten. Ein praxisorientiertes, vereinfachtes Verfahren der Steuerfestsetzung für Grenzgänger und eine breite Information der Betroffenen müssen im Rahmen der Verhandlungen um ein neues Doppelbesteuerungsabkommen ganz oben auf der Liste stehen. Daran wird sich die Politik messen lassen müssen.

Zunächst muss aber die rückwirkende Besteuerung ausgesetzt werden.

Der Leiter des Finanzamtes in Trier hat in dieser Angelegenheit Kontakt zum OGBL aufgenommen und um einen Gesprächstermin gebeten, welcher zum Redaktionsschluss dieser Ausgabe leider noch nicht stattgefunden hat. Wir werden weiter berichten.



Cycle de conférences pour les travailleurs frontaliers belgo-luxembourgeois

La fiscalité: ce que les travailleurs frontaliers doivent savoir

L'OGBL, en association avec la FGTB et la Mutualité Socialiste, ses deux partenaires dans la Province du Luxembourg, a le plaisir de vous annoncer les prochaines conférences gratuites.

Depuis la réforme fiscale de 2008, où nous avons vu l'introduction du paiement du boni enfant, certains travailleurs frontaliers ont également eu la mauvaise surprise de voir leur fiche de salaire imputée d'impôts plus importants qu'auparavant.

Mauvaise classe d'impôts, modération d'impôts pour famille monoparentale, impôt de crise, double imposition (Belgique - Luxembourg), ... toutes ces questions, que beaucoup de frontaliers se posent, seront abordés.

Lors des conférences, notre expert fiscal, Jean-Philippe Franssen, s'intéressera également aux différents mécanismes qui permettront de récupérer tout, ou une partie, de ces impôts retenus à la source.

Il démontrera, via des exemples concrets, comment au mieux optimiser sa déclaration fiscale au Luxembourg, même pour les travailleurs frontaliers belges.

Les deux dernières conférences auront lieu à:

LIBRAMONT

lundi 28 février à 19h30

FGTB

13, rue Fonteny Maroy

SALMCHÂTEAU

jeudi 3 mars à 19h30

Salle Salmanova

10, Rue des Comtes de Salm

Tous les travailleurs frontaliers belgo-luxembourgeois sont bien évidemment les bienvenus.



Conférence sociale pour les frontaliers français

MODELE SOCIAL Luxembourgeois / PACTE DE STABILITE de l'Union Européenne

Historique, bilan et enjeux des actions syndicales dans le cadre du Programme d'austérité gouvernemental au Luxembourg

le 20 avril 2011 à 18h30

Salle du foyer socio-culturel Ambroise Croizat

Place F. Mitterrand à Algrange

L'OGBL organise cette réunion d'information sur l'actualité sociale luxembourgeoise en 2010 et 2011 et les enjeux sociaux face aux différentes réformes engagées par le gouvernement luxembourgeois dans le cadre du Programme d'austérité initié en 2010 afin de permettre aux frontaliers français de mieux comprendre l'actualité syndicale et sociale.

L'orateur sera Nico Clement, membre du Bureau exécutif et responsable des aspects transfrontaliers pour L'OGBL.

Les participants auront la possibilité de poser leurs questions au terme de la présentation.

Sept conférences sur la fiscalité pour les frontaliers français



Fiscalité: la déclaration d'impôt au Luxembourg

L'OGBL a prévu d'organiser 7 réunions d'information sur la fiscalité luxembourgeoise afin de permettre aux frontaliers français de remplir au mieux leurs déclarations d'impôt et d'optimiser leur situation fiscale.

Ville	Date et heure	Lieu
Volmerange-les-mines	07 mars 2011 à 18h30	Salle des fêtes, rue des Ecoles
Audun-le-Tiche	09 mars 2011 à 18h30	Salle Jean Moulin, avenue Salvador Allende
Mont Saint Martin	23 mars 2011 à 18h30	Salle Victor Hugo, avenue du Bois
Thionville	30 mars 2011 à 19h00	Maison de quartier, rue Dupont des Loges
Thionville	13 avril 2011 à 19h00	Maison de quartier, rue Dupont des Loges
Talange	18 avril 2011 à 18h30	Foyer des Personnes Agées Raymond Lambert (FPA - Raymond Lambert), 34 rue de la Liberté
Metz	13 mai 2011 à 19h00	Salle du Grenier des récollets, rue des Récollets

Les conférences débiteront par un bref rappel des dispositions d'imposition en vigueur au Luxembourg. L'animateur s'intéressera ensuite aux opportunités offertes par la demande de modération d'impôts et par la déclaration d'impôts. L'orateur abordera les réformes fiscales récentes, y compris celles concernant le boni enfant, les différents types de ménages fiscaux frontaliers et insistera sur le cas du résident assimilé.

L'intervenant passera ensuite en revue l'ensemble des déductibilités possibles (frais de formation, frais de déplacement, les primes d'assurance, l'épargne, le logement, les intérêts débiteurs de prêts à la consommation et prêts hypothécaires, dons, charges extraordinaires, frais de personnel, frais de crèche, ...). Il expliquera et illustrera chaque point à l'aide d'extraits de la fiche de déclaration d'impôt.

Une série d'exemples concrets illustreront aussi bien les économies d'impôts potentielles que peuvent réaliser les différents types de foyers fiscaux ainsi que les possibilités d'optimisation fiscale qui sont à leur disposition.

Les participants auront la possibilité de poser leurs questions au terme de la présentation.

Deutsche Telekom/T-Mobile

Internationaler Gewerkschaftsbund pocht auf Arbeitnehmerrechte

Die internationale Gewerkschaftsbewegung startet eine weltweite Kampagne, um den Telekommunikationsriesen Deutsche Telekom dazu zu veranlassen, gewerkschaftsfeindliche Diskriminierung zu beenden und den Beschäftigten seiner US-Tochter T-Mobile USA einen Gewerkschaftsbeitritt zu ermöglichen. Dies wurde am 4. Februar 2011 vom in Brüssel tagenden Vorstand des IGB beschlossen, nachdem sich das deutsche Stammunternehmen wiederholt geweigert hatte, die gewerkschaftsfeindliche Kampagne von T-Mobile USA zu beenden.

„Wir erwarten mehr von der Deutschen Telekom“, erklärte IGB-Generalsekretärin Sharan Burrow. „Das Unternehmen hat Niederlassungen in rund 50 Ländern und erkennt die Gewerkschaften der dortigen Beschäftigten größtenteils an. Nicht jedoch in den USA, dort verstößt das Unternehmen massiv gegen Neutralitätsanforderungen und versucht, die Gewerkschaften aus den Betrieben herauszuhalten. Wir verlangen von der Deutschen Telekom nichts weiter als die Achtung der grundlegenden Rechte aller seiner Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer weltweit, im Einklang mit internationalen Rechtsnormen.“

T-Mobile hat bei seiner Kampagne zur Verhinderung eines Gewerkschaftsbeitritts seiner Beschäftigten u.a. auf die Dienste von US-amerikanischen Beratern

zurückgegriffen, die auf die Zerschlagung von Gewerkschaften spezialisiert sind. Detaillierte Belege für seine gewerkschaftsfeindliche Kampagne wurden im vergangenen September in einem Sonderbericht der Menschenrechtsorganisation Human Rights Watch veröffentlicht (<http://www.hrw.org/node/92719>). In dem 130-seitigen Bericht wird im Einzelnen beschrieben, wie einige europäische Multis aggressive Kampagnen durchgeführt haben, um zu verhindern, dass ihre Beschäftigten in den USA Gewerkschaften beitreten oder Tarifverhandlungen führen, womit sie gegen internationale Normen und häufig gegen das US-Arbeitsrecht verstoßen haben.

Michael Sommer, der Vorsitzende des Deutschen Gewerkschaftsbundes (DGB) und Präsident des IGB erklärte dazu: „Die Deutsche Telekom ist auf höchster Ebene wiederholt aufgefordert worden, T-Mobile USA in Einklang mit den in Deutschland geltenden Normen zu bringen, was jedoch bisher nicht geschehen ist. Das Unternehmen sollte auf globaler Ebene dieselbe Tradition sozialpartnerschaftlichen Verhaltens anwenden und sich in allen Ländern an international geltende Regeln halten. Wir werden daher diesen inakzeptablen Aspekt der Geschäftstätigkeit des Unternehmens beleuchten.“

Philip Jennings, der Generalsekretär von UNI Global Union, des Industrieverbandes der Telekommunikationsbranche weltweit, sagte dazu: „Die Deutsche Telekom könnte ihren internationalen Ruf erheblich verbessern, wenn sie nur dafür sorgen würde, dass die grundlegenden Menschenrechte ihrer Beschäftigten überall auf der Welt respektiert werden. Daran werden wir das Unternehmen so lange erinnern, bis es sich in all seinen Niederlassungen weltweit verantwortungsbewusst verhält. Die Deutsche Telekom sollte eine globale Vereinbarung unterzeichnen, die allen Beschäftigten in jedem Land das Vereinigungs- und das Tarifverhandlungsrecht garantiert.“





CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Comptes épargne-temps : risque d'une flexibilisation à outrance de la durée du travail

Lors de son Assemblée plénière du 15 février 2011, la Chambre des salariés, sous la présidence de Jean-Claude Reding, a adopté son avis très critique relatif au projet de loi portant introduction d'un compte épargne-temps pour les salariés de droit privé.

D'après la Chambre des salariés, ce projet de loi est caractérisé par une grande méfiance envers le dialogue social et ouvre une brèche dans la protection des salariés au Luxembourg.

Au lieu d'être un avantage accordé au salarié, le compte épargne-temps, tel qu'il est régi par les dispositions du projet de loi, est un pur instrument de flexibilisation de la durée du travail dans les mains des employeurs.

Le projet de loi contient en effet des éléments qui constituent indéniablement une mise en cause d'acquis sociaux comme le dialogue social, la limitation de la durée du travail, le droit à un congé annuel de récréation ou encore la fixation des salaires.

C'est pourquoi la Chambre des salariés invite le Gouvernement à remanier le projet de loi en profondeur. Dans son avis, elle commente non seulement les dispositions du projet de loi, mais élabore également des propositions de texte en vue d'une réécriture du projet gouvernemental.

Mépris du dialogue social

Le Gouvernement dit se baser sur l'avis du Conseil économique et social (CES) de 2004 sur les comptes épargne-temps. Or, la Chambre des salariés rappelle que le CES s'est prononcé, à l'unanimité, pour l'instauration des comptes épargne-temps dans le cadre du dialogue social, soit par accord national/interprofessionnel, soit par convention collective.

Le projet gouvernemental prévoit cependant la mise en place de comptes épargne-temps par la voie d'un règlement interne de l'entreprise, qui, en sus, serait uniquement soumis pour avis à la délégation du personnel, ou à défaut, aux membres du personnel. Or, la consultation de la délégation ou du personnel serait un acte purement formel qui permettrait au seul employeur d'arrêter les modalités concrètes d'un compte épargne-temps.

La CSL rejette avec vigueur la possibilité d'instaurer des comptes épargne-temps par règlement interne de l'entreprise. Cette possibilité ouvre les



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

portes à des pressions exorbitantes de l'employeur en vue d'une large flexibilisation de la durée du travail.

La CSL demande, conformément à l'avis du CES, que la loi prévoit la mise en place des comptes épargne-temps seulement par deux instruments, à savoir un accord en matière de dialogue social national ou interprofessionnel à conclure entre partenaires sociaux, ou une convention collective de travail.

Préserver le congé légal et la rémunération du salarié

Le projet de loi prévoit que le compte épargne-temps pourra être alimenté de la partie du congé annuel payé excédant 20 jours lorsqu'il n'a pas pu être pris durant l'année de calendrier par le salarié en raison de besoins de service ou de besoins justifiés d'autres salariés ainsi que des jours de repos supplémentaires.

La CSL se prononce vigoureusement contre la possibilité de consacrer une partie du congé annuel de récréation et de la rémunération à l'alimentation des comptes épargne-temps. Le projet de loi dispose en effet que 5 des 25 jours de congé annuel légal et une partie du salaire dépassant le salaire social minimum peuvent alimenter le compte épargne-temps.

Or, dans son avis, la CSL rappelle que le congé annuel de récréation suit des considérations évidentes de santé, et que la dégradation des conditions de travail observée ces dernières années ne rend en aucun cas superflue une partie du congé annuel légal de 25 jours.

La Chambre des salariés insiste sur le fait que le salarié doit avoir le droit de récupérer le temps épargné en totalité, ce qui signifie que le compte épargne-temps doit être géré en temps. Ainsi, le salarié doit pouvoir se situer en tout temps par rapport à l'objectif qu'il se propose d'atteindre par son compte épargne-temps. Le salarié doit être informé de l'évolution par l'inscription des heures accumulées au compte épargne-temps sur le décompte mensuel du salaire. Une information annuelle comme prévue au projet de loi est absolument insuffisante aux yeux de la CSL.

La gestion en temps a l'avantage d'empêcher tout versement d'une partie du salaire sur le compte épargne-temps, alimentation à laquelle la CSL s'oppose.

Protéger les droits du salarié lors de l'utilisation du temps accumulé

Pendant l'utilisation du temps accumulé, la CSL demande que le salarié bénéficie du salaire qu'il aurait touché s'il avait continué à travailler. Le projet de loi ne prévoit ni indexation, ni adaptation à l'évolution des salaires réels.



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

La CSL, qui s'exprime contre la gestion des comptes épargne-temps en argent, refuse également toute externalisation des contreparties financières du temps accumulé, tel qu'elle est prévue par le projet de loi. Pour garantir que les droits du salarié ne soient pas perdus en cas de faillite de l'entreprise, il suffirait de prévoir l'obligation aux employeurs de contracter une assurance contre le risque de défaillance de paiement moyennant des primes d'assurances à payer.

La Chambre des salariés fait également des propositions quant aux droits du salarié en maladie pendant le congé et elle se prononce en faveur d'une protection du salarié contre le licenciement lorsqu'il est en congé épargne-temps.

Finalement, la Chambre des salariés regrette que le projet de loi ne contienne pas de dispositions relatives aux interactions de la législation sur les comptes épargne-temps avec celles sur le chômage et les préretraites. La mise en place de comptes épargne-temps ne doit en effet pas avoir pour conséquence de rendre superflus d'autres dispositifs en matière du droit du travail où il y a une participation financière de l'employeur et/ou de l'Etat.

L'avis intégral de la CSL, se trouve sur www.csl.lu.

InfosJuridiques

Connaître les lois en matière de droit du travail est une chose, suivre l'interprétation qui en est faite par les tribunaux en est une autre.

Afin d'avoir une vue complète de la manière dont les règles du droit du travail sont appliquées au Luxembourg, il convient de suivre de près les décisions rendues par les juridictions du travail au sujet des diverses dispositions légales.

L'« InfosJuridiques », éditée régulièrement par la Chambre des salariés, a pour objet de faire connaître l'interprétation des décisions faites par les tribunaux en matière du droit de travail.

Le numéro 1 d' «InfosJuridiques» pour 2011 présente une série d'informations utiles concernant le droit du travail comme la période d'essai, les heures supplémentaires ainsi que le licenciement.

Assemblées générales OGBL 2011

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Sanem	jeudi 3 mars	18 h 30	Sanem	Buvette du terrain de foot	Romain Daubenfeld
Esch/Alzette	jeudi 3 mars	18 h 30	Esch/Alzette	Maison du peuple	Jean-Claude Reding
Rodange	jeudi 3 mars	18 h 30	Rodange	Centre Culturel	René Pizzaferrri
Schiffange	vendredi 4 mars	19 h 00	Schiffange	Hall Polyvalent	Jean-Claude Reding
Syrdall	vendredi 4 mars	19 h 30	Grevenmacher	Simon's Plaza	Tom Jungen
Grevenmacher	vendredi 4 mars	19 h 00	Grevenmacher	Restaurant «Les Bâteliers»	Véronique Eischen
Dommeldange	samedi 5 mars	17 h 00	Weimerskirch	Centre Culturel	Romain Daubenfeld
Larochette	samedi 5 mars	18 h 30	Medernach	Restaurant de la Gare	Véronique Eischen
Diekirch	vendredi 11 mars	19 h 00	Diekirch	Nouvelle école	Viviane Jeblick
Soleuvre	jeudi 17 mars	19 h 00	Soleuvre	Maison Beck rue du Château	Jerry Müller
Mersch	vendredi 18 mars	19 h 30	Rollingen	Salle des pompiers	Jean-Cl. Bernardini
Sandweiler	vendredi 18 mars	19 h 00	Sandweiler	Tennis Club-House	Alain Mattioli
Hautcharage	vendredi 18 mars	19 h 30	Hautcharage	Buvette du terrain de foot	Romain Daubenfeld
Hosingen	vendredi 18 mars	19 h 00	Hosingen	Café «bei der Gemeng»	Frank Arndt
Vianden	vendredi 18 mars	19 h 00	Vianden	Larei	Carlos Pereira
Hobscheid	vendredi 18 mars	19 h 30	Hobscheid	Centre Polyvalent	Jerry Müller
Bettembourg	vendredi 18 mars	18 h 00	Bettembourg	Maison des Jeunes	André Sowa
Junglinster	samedi 19 mars	18 h 00	Gonderange	Euro-Hotel	Viviane Jeblick
Ettelbruck	samedi 19 mars	19 h 00	Ettelbruck	Hotel Lanners	Carlos Pereira
Mondercange	jeudi 24 mars		Mondercange	Centre Arthur Thinnes	André Roeltgen
Niederanven	vendredi 25 mars	19 h 00	Senningerberg	Chapelle Loretto	André Roeltgen
Strassen/Bertrange/Leudelange	vendredi 25 mars	19 h 00	Strassen	Centre Riedgen	Jean-Claude Reding
Walferdange	vendredi 25 mars	19 h 00	Walferdange	Restaurant Campill	Véronique Eischen
Colmar-Berg	vendredi 25 mars	19 h 00	Cruchten	Restaurant Rodesch	Frank Arndt
Pétange	vendredi 25 mars	19 h 00	Pétange	An Rousen	Carlos Pereira
Huncherange	vendredi 25 mars	19 h 00	Huncherange	Centre Culturel	Alain Mattioli
Remich	vendredi 25 mars	19 h 00	Remich	CEFOS	André Sowa
Bissen	samedi 26 mars	19 h 00	Bissen	Café de la Place	Frank Arndt
Clervaux	samedi 26 mars	19 h 00	Hoffelt	Barteshaus	Christian Sikorski
Mertzig-Feulen	samedi 26 mars	19 h 00	Mertzig	Restaurant Marso	Viviane Jeblick
Preitzerdau	samedi 26 mars	12 h 00	Neunhausen	Café Delleré	Alain Mattioli
Wasserbillig	samedi 26 mars	18 h 00	Mertert	Salle des Fêtes	Tom Jungen
Dudelange	samedi 26 mars	17 h 00	Dudelange	Maison syndicale	Jean-Claude Reding

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Canton Wiltz	mercredi 30 mars	18 h 30	Wiltz	Restaurant Schumann	Nora Back
Differdange	jeudi 31 mars	19 h 00	Differdange	Centre la Chiers	Jean-Claude Reding
Belvaux	vendredi 1 avril	19 h 00	Belvaux	Café Boulevue	Carlos Pereira
Rumelange	vendredi 1 avril	19 h 00	Rumelange	Centre Culturel	Romain Daubenfeld
Mondorf	vendredi 1 avril	19 h 00	Altwies	Restaurant Kohn	Véronique Eischen
Niederdonven	vendredi 1 avril	19 h 00	Ehnen	Hotel Simmer	
Önnersauer	vendredi 1 avril	19 h 00	Rosport	Café du Commerce	Léon Jenal
Lorentzweiler	samedi 2 avril	19 h 00	Helmdange	Centre Culturel	Carlos Pereira
Clemency	mercredi 6 avril	19 h 00	Clemency	Etangs de Clemency Buvette	Jerry Müller
Hesperange	jeudi 7 avril	19 h 00	Hesperange	Centre Nico Braun	Viviane Jeblick
Kehlen/Kopstal	vendredi 8 avril	19 h 00	Kehlen	Museksall	Christian Sikorski
Bascharage	vendredi 8 avril	19 h 30	Bascharage	Hall 75	Carlos Pereira
Mamer	vendredi 8 avril	19 h 00	Cap	Centre Culturel	
Dahleim	vendredi 8 avril	19 h 30	Dahlheim	Centre Culturel	Pit Schreiner
Luxembourg	vendredi 15 avril	19 h 00	Luxembourg	Hotel Sofitel / Hotel Novotel	Carlos Pereira
Tétange	vendredi 15 avril	18 h 30	Tétange	Schungfabrik	André Roeltgen
Beckerich	vendredi 15 avril	19 h 00	Elvange	Centre polyvalent	Danièle Niele
Eischen	vendredi 15 avril	18 h 30	Eischen	Centre Culturel J. Wolff	Christian Sikorski
Rédange/Attert	samedi 16 avril	18 h 00	Roodt sur Ell	Café Roorda	Marie-Jeanne Leblond
Kleinbettingen	jeudi 14 avril	20 h 00	Kleinbettingen	Musiksall	Romain Daubenfeld
Steinsel	vendredi 22 avril	19 h 00	Steinsel	Ecole (salle des fêtes)	Romain Daubenfeld
Kayl	vendredi 22 avril	19 h 30	Kayl	Kayler Stuff	Tom Jungen
Koerich	vendredi 22 avril	18 h 15	Koerich	Festsall	Pit Schreiner
Steinfort	samedi 23 avril	19 h 00	Steinfort	Café „Sandkëscht“	Jerry Müller
Bonnevoie	vendredi 29 avril	19 h 30	Bonnevoie	Casino Syndical	Carlos Pereira
Roeserbann	vendredi 29 avril	19 h 00	Bivange	Restaurant Béiwengerstuff	Alain Mattioli
Clausen/Neudorf	samedi 30 avril	16 h 00	Neudorf	Restaurant-Pizzeria «Il Cavalière»	Carlos Pereira
Lintgen	samedi 7 mai	17 h 00	Lintgen	Café de la Gare	Jean-Claude Reding

Assemblées générales OGBL 2011 suite

Frontaliers / Grenzgänger

section	date	heure	localité	lieu	orateur
 CMB	vendredi 18 mars	18h00	Aubange	Salle Polyvalente	Jacques Delacollette
Audun	dimanche 3 avril	09h00	Audun-le-Tiche	Salle Jean Moulin	Nico Clement
Volmerange	vendredi 15 avril	18h00	Volmerange	Salle des Fêtes	Nico Clement
Thionville-Metz	vendredi 27 mai	18h30	Thionville	Salle du Beffroi	Jean-Claude Reding
 PME	vendredi 29 avril	19h00	Arlon	Auditorium de la Mutualité socialiste	Jean-Claude Reding
 Grenzgänger	Samstag 12. März	19.00 Uhr	Orscholz	Hotel Zur Saarschleife	Pit Schreiner
Grenzgänger	Samstag 19. März	19.00 Uhr	Irrel	Hotel Kochschilt	Léon Jenal
Grenzgänger	Samstag 26. März	19.00 Uhr	Trier	Restaurant Romikulum	Danièle Nieves
Grenzgänger	Samstag 9. April	19.00 Uhr	Mettendorf	Hotel Kickert	Nico Clement



OGBL ACAL

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Kayl-Dudelange-Bettembourg	samedi 5 mars	19h00	Dudelange	Taverne Mont St. Jean	Romain Daubenfeld
ACAL-Luxembourg	samedi 12 mars	17h00	Kirchberg	Restaurant Lavandier	Romain Daubenfeld
Petange-Esch/Alzette	samedi 19 mars	18h00	Schifflange	Restaurant El Molino	Romain Daubenfeld
Deutsche Grenzgänger	Samstag 26. März	16.00 Uhr	Meilbrück (D)	Hotel-Rasthof Meilbrück	Romain Daubenfeld
Norden	samedi 2 avril	18h00	Longsdorf	Restaurant Faust	Romain Daubenfeld

Département Immigrés

régions	date	heure	localité	lieu	orateur
Esch/Rumelange	vendredi 4 mars	19h00	Esch/Alzette	Maison du Peuple	Eduardo Dias
Differdange/Rodange	vendredi 4 mars	19h30	Pétange	Maison de la Culture «A Roesen»	Carlos Pereira

28^e Festival des migrations, des cultures et de la Citoyenneté

LuxExpo – 18/19/20 mars 2011

Le CLAE présente la 28^e édition du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté et le 11^e Salon du livre et des cultures qui se dérouleront les 18, 19 et 20 mars à LuxExpo au Kirchberg. Placés sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté est un événement incontournable dans la vie du Grand-Duché de Luxembourg. Musiques, débats, gastronomie, vie associative s'y mêlent pour vous faire rencontrer la richesse culturelle du Luxembourg.

Informations sur le programme complet du festival au CLAE tél (+352) 29 86 86-1 ou www.clae.lu

VENDREDI 18 MARS 2011

21h00

AFRIQUES METISSES (hall 3) entrée libre

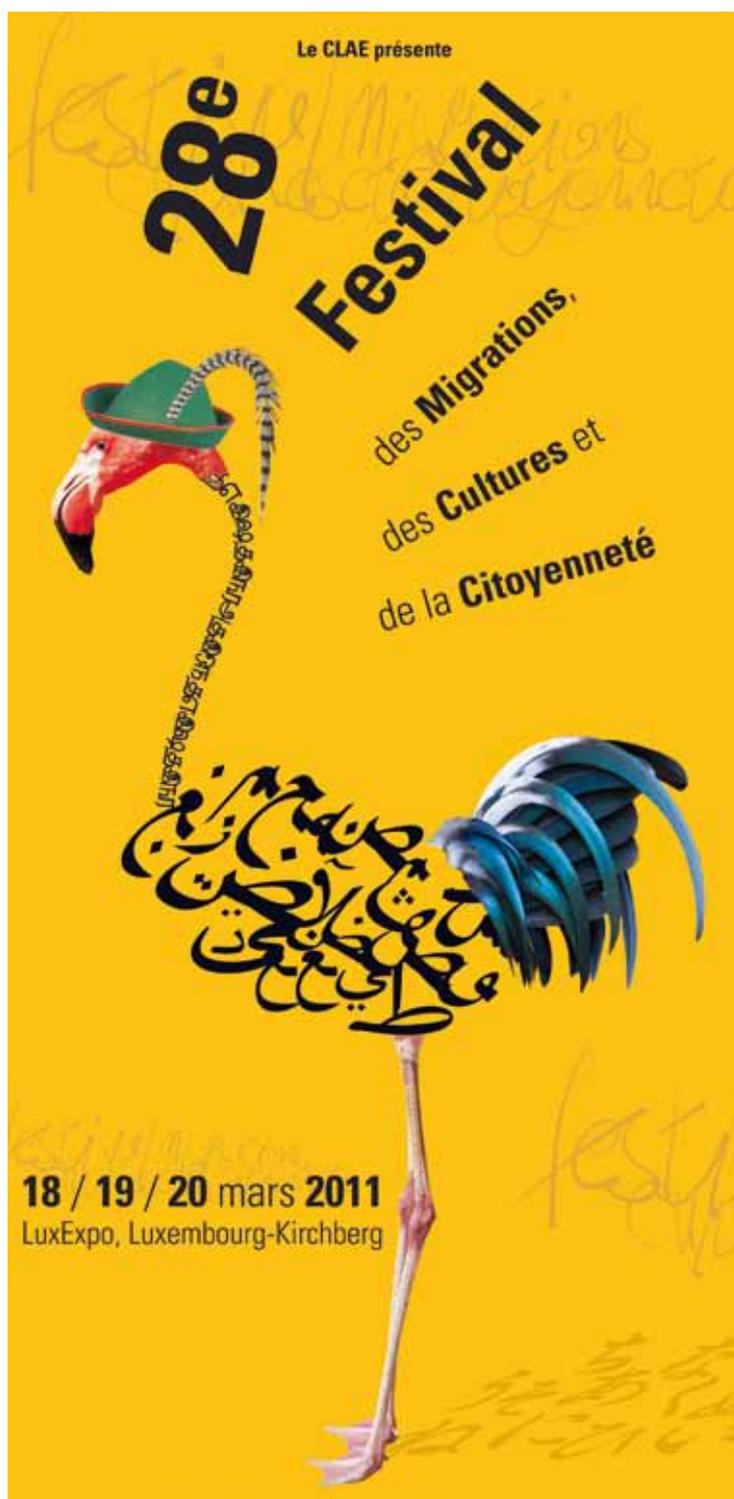
La Voix des Anges – Gospel (Luxembourg)

Après le succès de l'année passée, La Voix des Anges revient sur la scène du festival pour partager la joie du Negro Spiritual et l'amour du Gospel. Le groupe nous propose un récital plein d'émotions et de rythmes, une musique vivante et rayonnante, des chants traditionnels africains et créoles.

Moussa Coulibaly (Burkina Faso-France)

Griot dans l'âme, Moussa Coulibaly nous entraîne avec une grande sensibilité et une voix captivante dans une musique qui nous invite au voyage. Conteur, musicien, Moussa Coulibaly est né au Burkina Faso. Ses premiers jouets sont des instruments de musique. En 1995, il s'installe à Ouagadougou et forme le groupe Zimawé, qui au fil du temps deviendra célèbre au Burkina Faso. Les textes sont en partie improvisés et sont accompagnés d'instruments traditionnels: balafons, djembés, doudouns, n'gonis, koras. En 2001, il intègre la compagnie théâtrale Falinga et découvre la France, la Suisse et l'Allemagne, lors de différentes tournées européennes.

A partir de 19h30, restauration sur place



SAMEDI 19 MARS 2011
21h00

Cap-Vert Luxembourg Entrée: 10 euros

Cassandra Lobo (Cap-Vert–Luxembourg)

Née au Cap-Vert, Cassandra Lobo fait partie de la nouvelle génération dans la musique capverdienne. Elle chante les rythmes popularisés par Mayra Andrade, Lura, Mixcultura et Pantéra, aux accents modernes et dynamiques. Ses textes sont inspirés de la vie créole à la manière capverdienne. Elle enregistre actuellement son premier album.



David Brazão & Band Splash (Cap-Vert–Hollande–Luxembourg)

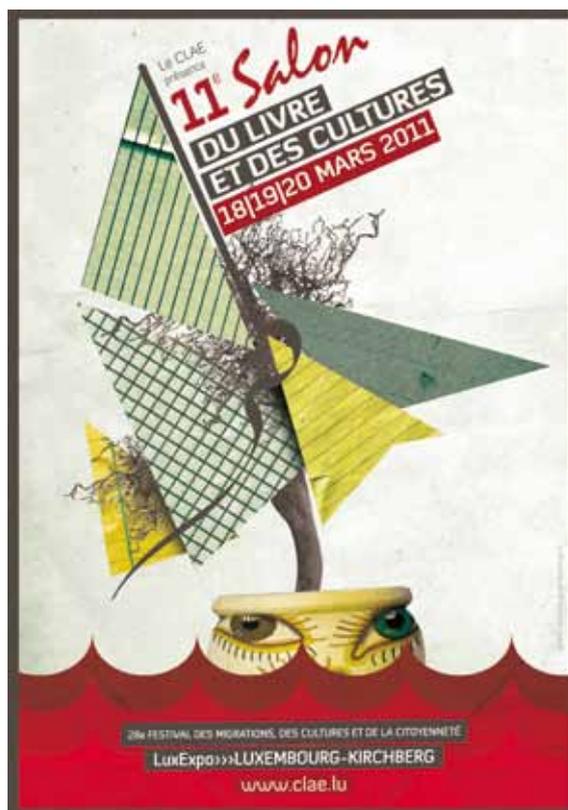
Chanteur et auteur-compositeur, David Brazão est né au Cap-Vert, a grandi en Hollande et vit au Luxembourg depuis 2005. Il a participé à de nombreux festivals au Cap-Vert, dans différents pays européens et aux Etats-Unis. En 2010, il a enregistré, son 4^e album Sinal de Paixao. Il sera accompagné sur la scène du festival par le groupe Splash basé aux Pays-Bas.

11^{ème} Salon du livre et des cultures

LuxExpo – 18/19/20 mars 2011

Le 11^e Salon du livre accueille des écrivains, des éditeurs, libraires, associations du Luxembourg et des pays limitrophes. Parmi les écrivains invités, nous attirons votre attention sur la rencontre publique avec l'écrivain portugais Gonçalo M. Tavares qui possède une œuvre littéraire très abondante traduite dans une trentaine de pays. Il a été récompensé par de nombreux prix dont celui du Meilleur livre étranger (France, 2010). Son œuvre, innovatrice et variée, fait de ce jeune auteur l'un des plus grands noms de la littérature portugaise contemporaine. La rencontre aura lieu le samedi à 17h00 (Interprétation simultanée PT-FR).

Entrée libre



Célébration du 140^e anniversaire
de la Commune de Paris

La Commune de Paris à l'Abbaye



Du **18 mars au 2 mai 2011**, une exposition consacrée à la Commune de Paris de 1871 sera montrée à Luxembourg dans l'agora de l'Abbaye Neumünster. L'exposition consacrée aux principaux thèmes du soulèvement populaire de 1871 réservera une place à part aux relations de la Commune avec le Luxembourg.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le **vendredi 18 mars** à 18.00 heures. L'encadrement musical sera assuré par le groupe Malikabaret. Malika qu'on a appelée l'Edith Piaf de Lorraine à cause de sa voix rugueuse et de sa gouaille populaire donnera un échantillon de chants de la Commune et chansons populaires françaises célébrant l'esprit de révolte et de solidarité.

Lundi le 21 mars à 20.00 heures au Centre Culturel de Bonnevoie, rue des Ardennes, Claudine Rey, présidente de l'association française des Amis de la Commune de Paris, parlera de Louise Michel, la «Vierge rouge», institutrice, poétesse, féministe, franc-maçonne et anarchiste. La conférence est organisée en collaboration avec le Centre d'Education Populaire de Bonnevoie.

Mercredi le 6 avril à 20.00 heures à la Salle Krieps la Compagnie Marie Ruggeri de Langres fera revivre la vie et la pensée de Louise Michel dans une pièce de théâtre. Au centre de ce spectacle se trouvera son engagement pour l'égalité culturelle et sociale et pour l'émancipation des femmes.

Dimanche 1^{er} mai, Abbaye de Neumunster, à partir de 15.30 heures dans le cadre de la **Fête de l'OGBL du 1^{er} mai**, le groupe luxembourgeois «Les Gavroches» contribuera à sa façon au souvenir de la Commune. Le groupe a été créé en 2003 au Café Geronimo de Dudelange par Jérôme Klamm, Daniel et Julien Bertucci. Il s'est fait connaître par un répertoire de chansons luxembourgeoises, françaises et italiennes.

Les différentes manifestations sont organisées par "Les Amis de la Commune de Paris 1871, section Luxembourg" en collaboration avec le "Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster" et avec le soutien des syndicats FNCTTFEL et OGBL.

Des visites guidées de l'exposition sont organisées sur demande. Contacter le 621165577 ou info@commune-paris.lu. Voir également sous www.commune-paris.lu.



OGBL-ACAL Sektion Luxemburg

organisiert im Jahre 2011 folgende Busreisen
für die Mitglieder des OGBL

BERLIN / Köpenick / 4 Sterne Wellness-Hotel Müggelsee

Von Samstag, 2. Juli bis Samstag, 9. Juli 2011

Organisierte Reise mit verschiedenen Tagesfahrten mit einheimischer Reiseleitung.

Im Preis enthalten sind:

Stadtrundfahrt in Berlin.

Mittagessen bei allen Tagesfahrten.

Potsdam Stadtrundfahrt und Besichtigung von Schloss Sanssouci.

Schiffahrt mit Kaffee und Kuchen auf dem Müggelsee.

Schiffahrt auf dem Wannensee, entlang der berühmten Villen aus der Nazi-Zeit.

Kahnfahrt mit Mittagessen/Grill im Spreewald.

Besuch des Stadthauses von Köpenick.

Hin- und Rückfahrt.



Vollpension im Doppelzimmer: 739.- €

Vollpension im Einzelzimmer: 839.- €

SÜDTIROL / Villanders 4 Sterne Wellness-Hotel Stephanshof

Von Samstag, 26. August bis Freitag, 2. September 2011

Vollpension im Doppelzimmer : 789.- €

Vollpension im Einzelzimmer: 889.- €

Im Preis enthalten sind:

Alle Mittagessen bei den Tagesfahrten.

Dolomitenrundfahrt.

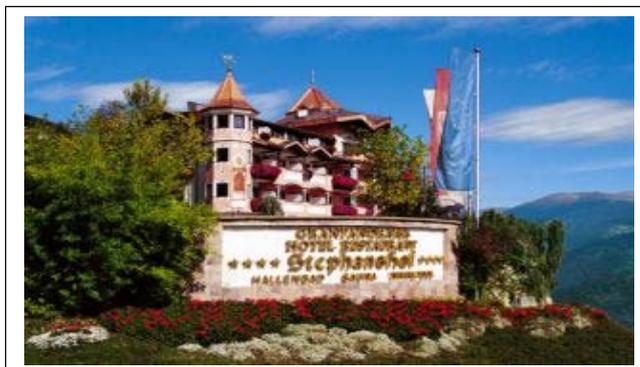
Gardasee (Riva del Garda).

Kastelruth / Seiser Alm.

Eintritt beim Ötzi in Bozen (Archäologiemuseum).

Italienischer Wochenmarkt.

Galadiner, Dia- und Tanzabend im Hotel Stephanshof.



ROSES in Spanien / Costa Brava / 3 Sterne Hotel Montecarlo

Von Freitag, 21. Oktober bis Sonntag, 30. Oktober 2011

Vollpension im Doppelzimmer: 439.- €

Vollpension im Einzelzimmer: 539.- €

Im Preis enthalten sind:

Tagesfahrt nach Barcelona, schwarze Madonna in Monserrat usw.

Einheimische Reiseleitung bei den Tagesfahrten.

Reiseprogramm anfordern bei: **Webseite: www.travel.acal.lu**

Mett WALDBILLIG 17, am Hoirbock L-8552 Oberpallen

Tel.: 23 62 12 68 Fax: 26620269 E-Mail: mathiasw@pt.lu



LSAP et OGBL Steinsel

„Appetit op Musek” Grande Soirée Paella

samedi 5 mars 2011

au centre de loisirs Norbert Melcher à Steinsel
à partir de 20h00

Dîner dansant animé par l'orchestre "Los Gasolina"

Réservations avant le 3 mars au 621 177 739

OGBL-Sektioun Esch

Kannerfuesbâl den Samschteg 5. März ab 15 Auer

an der Maison du Peuple zu Esch

OGBL-Sektion Jonglenster

Soirée mat den Dëppegeïsser

den 1. Abrëll 2011 um 20 Auer

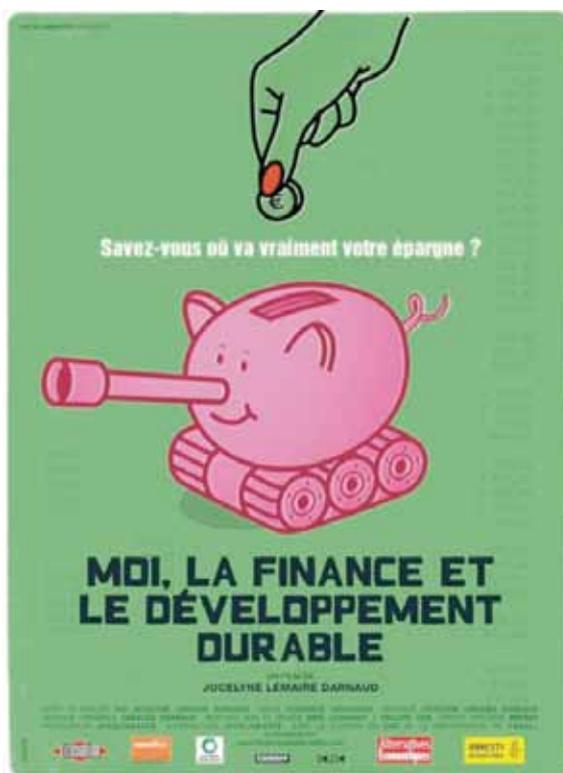
am Centre Culturel

Virverkaaf 8 Euro Oweksess 10 Euro.

Fir weider Informatiounen: Boubert Jean Tel:878983

Un film pas comme les autres

Des brokers, un magicien, des analystes financiers, un chat qui pense, des syndicalistes, un économiste hétérodoxe, une bonne sœur, des ONG, un économiste jésuite, des banquiers, un colibri, un scorpion sur le dos d'une grenouille répondent aux interrogations d'une ménagère de plus de cinquante ans qui se sert de son temps de cerveau enfin disponible pour titiller la Finance sur sa responsabilité face au développement durable...



jeudi 3 mars à 20h30
à la Cinémathèque (Place du Théâtre)
en partenariat avec l'OGBL

La projection sera suivie d'une discussion avec le public, elle sera menée par Anne-Catherine Husson-Traroré, directrice du Novethic.

Novethic est une agence d'information sur le développement durable intégralement financée par une banque publique française, ce qui garantit son indépendance.

GUÊPE	▼	CORPS CÉLESTE	▼	GRENOUILLE GEANTE	▼	FAUTE	▼	AVANTAGE
SOLDAT CHEVRONNÉ		SOLITUDE		RELATIF		PLANTES POTAGERES		
▶		▼		▼		▼		▼
FIN DE FLEUVE	▶			3				
VANITÉS						5	2	
▶								
CRI ESPAGNOL	▶	6		DROIT DU PROPRIO	▶			
PREMIÈRE PAGE				VILLAGE RUSSE				
▶				POSSESSIF	▶▼	COURS COURT	▶	
				GLANDES GÉNTALES		SURPRISE		
BÊLE	REFLETS CHANGEANTS	▶	9			▼		TERNE
	CÂBLE							
▶	▼					8		▼
								DÉCAPITÉ
MINE DE SEL	▶	10		NUANCE	▶			▼
PRODUIT D'UN VOL				BIEN MARQUÉS				
▶			4	▼		FILET	▶	
						NOTE		
TAILLENT		RELIÉE	▶			▼		
		DÉMONSTRATIF						
▶		▼						
1						7		
LOCH CÉLEBRE	▶				SAISON	▶		

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/32 © HACHEL INT

C	E	G	C						
C	A	N	T	A	L	O	U	P	
	R	O	U	C	O	U	L	E	
E	T	R	I	E	R		B	R	
	O	R		S	I	T	U	E	
A	M	O	K		E	U	T		
	A	I	L	E	T	T	E	S	
I	N	S	I	S	T	E		C	
	C	P	S	E	U	D	O		
C	I	P	P	E		R	I	O	
	E	U	E		O	S	A	T	
O	N	C		O	R		N	E	
	S	E	C	U	L	I	E	R	

1/11 - Solution: BRUTALISER

V. Thill, Athus (B) 1^{er} prix
 V. Fouard, Vaux-sur-Sûre (B) 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 18 mars 2011 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell à la Centrale de l'OGBL à Esch/Alzette (60, boulevard Kennedy). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45-240 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



Raben- vogel	sehr schnel- les Fahren	auf dem neuesten Stand	Haus- halts- plan	erfolg- reicher Schlag- ger	▽	schnell, rasch machen	österr. Operet- tenkom- ponist	▽	▽	Süd- südost (Abk.)	englisch: Nagel	Wissen- schaffler	▽	Ab- gründe
▽	▽	▽	▽	▽		weib- liche Märchen- figur	▷		5		▽			▽
Wert- papier	▷		4			int. Nor- mungs- organi- sation	▷			US- Bundes- staat		japani- sches Längen- maß	▷	
Kamera- ständer	▷	11						Film- Ferkel		Laus- ei	▷	9		
▷				ehem. russi- sche Münze		hebräi- sche Name Babylons	▷					Un- gleich- mäßig- keit	6	1
alt- niederl. Kupfer- münze	8		eigent- licher Name Atatürks	▷					Tempel der Budd- histen		Ort bei Rinteln	▷		
engli- scher Männer- name	▷			2		deut- scher Pop- Sänger		stärkster Finger	▷					
▷			nordi- sches Götterge- schlecht		ein Raub- vogel	▷								dauernd
längster Strom Afrikas	weib- liches Zauber- wesen	Zeit- alter	▷					türk. Groß- grund- herr	▷		altes Luft- druck- maß		Stadt im Norden Brabants (Niederl.)	▷
Staats- kasse	▷							einge- schaltet	▷	weib- licher franz. Artikel	▷	3		
weil		Kfz-Z. Elbe- Elster- Kreis	▷			vater- o. mutter- loses Kind	▷	7						
▷					Haupt- stadt Jemens	▷					Über- bleib- sel	▷		10

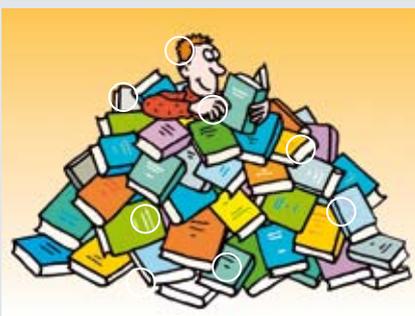
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

I	R	H	E	I
B	I	R	M	A
T	R	B	O	R
F	A	S	S	A
L	A	T	T	I
V	A	L	E	T
A	D	E	G	A
S	A	K	R	A
R	E	I	S	C
B	R	A	T	A
A	I	D	O	R

1/11 - Lösungswort:
STAHLTRAEGER

J. Kessler, Steinfurt (L) 1. Preis
H. Moes, Bivange (L) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
1/2011



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGGL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 18. März 2011 an folgende Adresse:

OGGL Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell in der Escher OGGL-Zentrale (60, Boulevard Kennedy) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45 - 240 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL

**Ensemble
assurons notre
avenir!**

www.ogbl.lu